

**NANTES:
remous
a la mairie**

apl

CHAQUE MERCREDI 4F • INFORMATIONS

REGIONALES • N° 118 DU 22 AU 29 AVRIL 80

TUEE PAR SON MARI

**la violence des hommes
a bout d arguments**



TOP
Secret.

EXCLUSIF

PAGE 2

Plogoff

L'UNION DES CONSOMMATEURS DE LOIRE-ATLANTIQUE ET LA RECUPERATION DES ANNUAIRES TELEPHONIQUES

Près de 20 millions d'annuaires téléphoniques sont édités chaque année pour l'ensemble des abonnés, puis jetés un an plus tard... Cet important gaspillage de papier pourrait facilement disparaître si l'Administration des PTT en organisait la récupération. Leur recyclage permettrait des économies de pâte à papier, donc de bois, et d'énergie.

Depuis quelques mois, le Secrétariat d'Etat aux PTT lance une campagne de récupération des annuaires dans un certain nombre de départements : Côte d'Or, Indre, Isère, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Haute-Garonne, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Vienne, L'Union des Consommateurs de Loire-Atlantique (UC 44-UFC) apprend de source officielle que cette expérience, qui s'étend progressivement, ne sera effective en Loire-Atlantique qu'en 1991. Elle a cependant obtenu de la Direction départementale des Postes que les annuaires périmés, rendus aux guichets par les abonnés, soient récupérés dès cette année.

L'UC 44-UFC invite donc les habitants de Loire-Atlantique à rapporter leur annuaire périmés à leur bureau de poste quand ils iront chercher la nouvelle édition 1990.



Subtil Rufus en proie à son double, rêveur méticuleux qui feint de se prendre les pattes dans tous les fils qui, devant les spectateurs sous son charme drôlatique, délire par la parole et le geste. RUFUS exelle, en outre, dans l'énorme, le caricatural. Il n'hésite pas, jouant le maladroit, à décrocher le rideau de la scène ou à

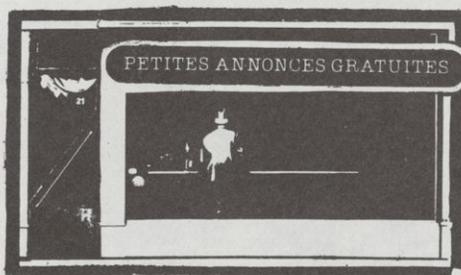
Rufus Mensonges...

trimbaler avec lui une immense valise, toute en longueur, ou encore à figer les personnages dans des poses grotesques, et on est surpris que l'énorme puisse être si subtil et précis.

MJC de Rezé et Bouguenais le 10 mai au théâtre de Rezé.

SOMMAIRE

B.D.	
La voisine de palier	p3
FEMMES	
Meurtre à bout d'arguments	p4,5,6
Femmes, osons parler	p6,7
JUSTICE	
Défense sous surveillance	p8
VENDEE	
Le socio-culturel à la Roche ...	p9
VIEILLESSE	
Hospice: vers l'humanisation ..	p10,11
MARINE	
Notis: la faim et le fric	p12
REMOUS	
La Mairie bouillonne	p13
ECOLE	
Inspection: jeu de massacre	p14
Formation au rabais	p15
MORT OU VIF	
Comment casser trois pattes à un canard	p16
Perquise exquise	p16,17
CULTURE	
Théâtre, Cinéma	p17
Concert A.P.L.	p18
Ciné	p19
AGENDA	p20



Solène et Maëla ont perdu Chico, leur compagnon de jeux et chien de garde. Nous aimerions en retrouver un autre. Si vous avez une proposition à nous faire, écrivez à : Monique Chapeau La Charpenterie ; 44440 TEILLE. Merci.

POUR DEMENAGER DE TOULOUSE A NANTES FIN JUIN, QUI POURRAIT ME LOUER UNE CAMIONNETTE OU GRANDE AUTOMOBILE ?

ECRIPE A : J. BODET 23 place du Salin 31 000 TOULOUSE



ABONNEMENT

Je m'abonne pour :

Un trimestre 12 numéros : 48 F Soutien : 50 F
Un semestre 24 numéros : 90 F Soutien : 150 F
Un an 48 numéros : 180 F Soutien : 250 F

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

3 numéros gratuits

Réservé aux personnes à qui tu veux faire connaître le journal

NOM

PRENOM

ADRESSE

Je (nom) _____

Adresse _____

souscris pour moins de 100 F
 entre 100 F et 200 F
 plus de 200 F

Mettre les chèques à l'ordre des Nouvelles Éditions de l'Ouest et les adresser à l'APL, 26 bis boulevard R.-Schuman 44300 NANTES.

apl

Dir.
J. Sauvageot

/ Cppap n° 59803 / Agence Presse Libre :

26 bis boulevard R.-Schumann - 44300 Nantes

/ Tél. 76.26.33 / Imp. Mellinet - Nantes

REUNION DE REDACTION

Le samedi matin, de 10 h à 12 h 30, réunion de rédaction ouverte à tous.

PERMANENCES

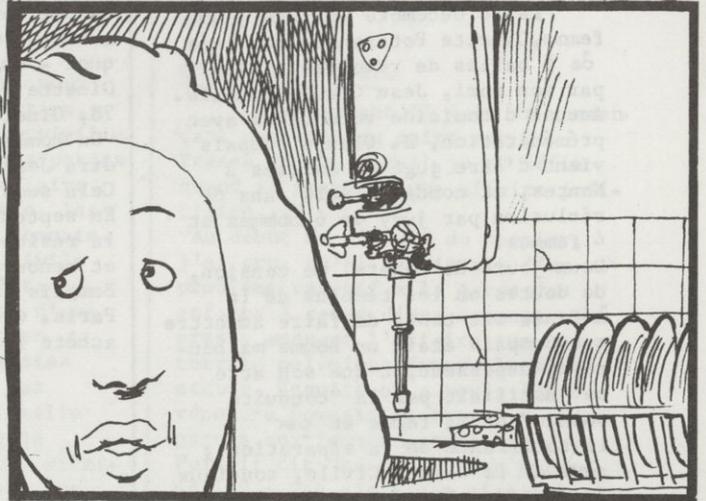
Tous les jours: 17-19 h

Telephone: 76.26.33.

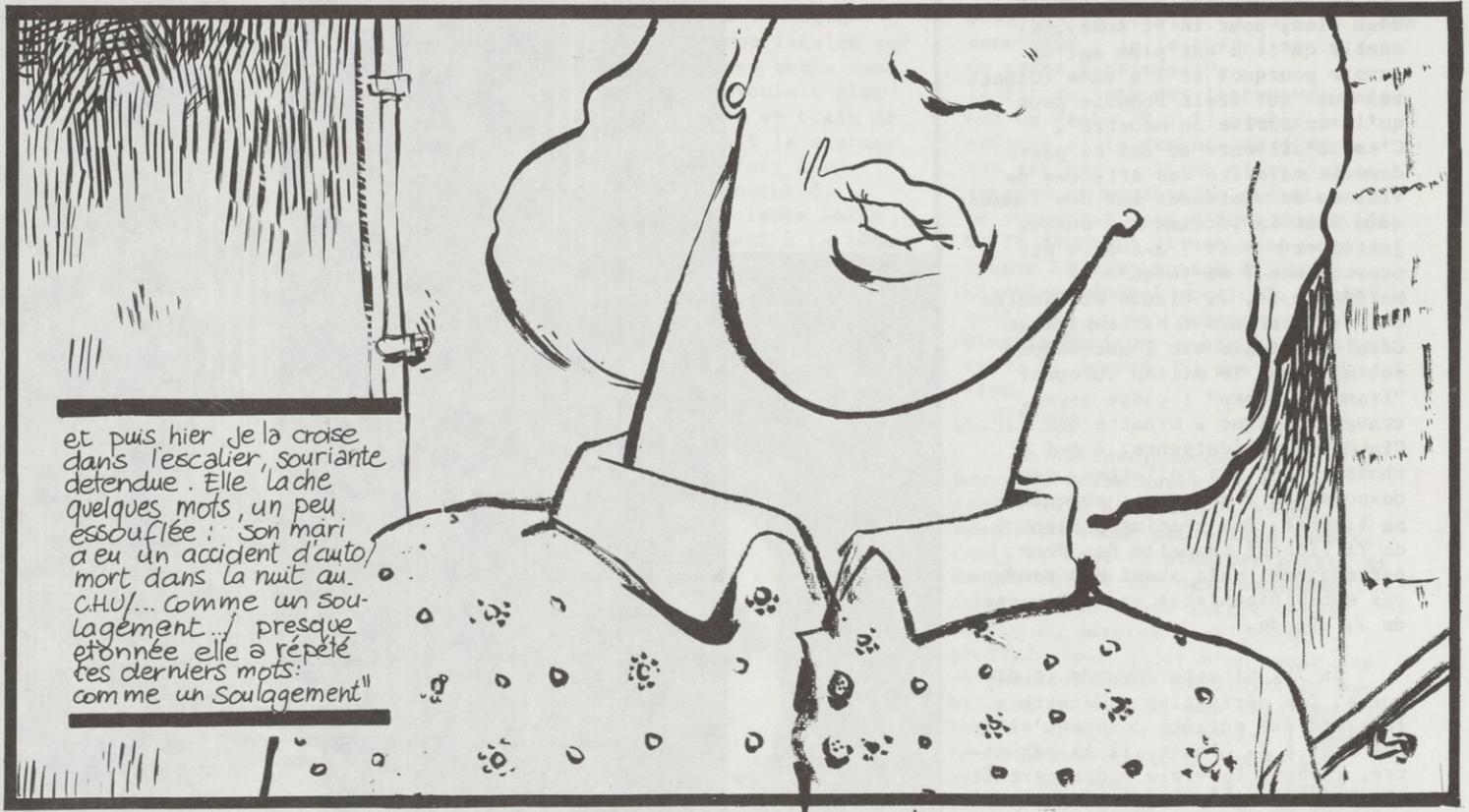
La voisine de palier



C'est par ses momes que je l'ai connue... Ils viennent jouer chez moi, ça lui permet de souffler un peu. Elle a jamais réussi à se décider à me tutoyer ou à me vouvoyer. Alors c'est "il", comme quand on parle à un mome. Ça me fait tout drôle...



Et puis un jour, elle m'a parlé de son mari qui risquait de revenir. Sa voix avait baissé d'un ton, ses yeux étaient couleur de trouille. Ce mec la terrorise, lui pique son fric, les momes prennent des raclées et il jure qu'il l'aime. Il la fait suivre, sait tout ce qu'elle fait...



et puis hier je la croise dans l'escalier, souriante détendue. Elle lâche quelques mots, un peu essoufflée : son mari a eu un accident d'auto mort dans la nuit au CHU... Comme un soulagement... / presque étonnée elle a répété ses derniers mots : comme un soulagement !!

assises

MEURTRE A BOUT D'ARGUMENTS

Le 28 décembre 78, une jeune femme, Ginette Potiron meurt, tuée de 5 balles de revolver tirées par son mari, Jean Claude Bompais. Accusé d'homicide volontaire avec préméditation, J. Claude Bompais vient d'être jugé en Assises à Nantes, et condamné à 10 ans de réclusion par jury de 6 hommes et 4 femmes.

Deux jours de débats, de tension, de doutes où les témoins de la Défense ont tenté de faire admettre que Bompais était un homme malheureux, dépossédé, et que son acte se justifiait par la "conduite volage" de sa femme et par la souffrance de la séparation ; ceux de la Partie Civile, soucieux de défendre la mémoire de Ginette ont parlé de la brutalité de Bompais et ont présenté une femme cherchant à se libérer.

Pour ce qui est des faits et ce qui les a précédés, on dirait qu'il ne s'agit pas de la même histoire selon qu'elle est racontée par les témoins de la Défense ou de la Partie Civile. Quels qu'ils soient, je pense que c'est un procès de la victime qui a été mené pendant une grande partie de ces débats. Bien plus, pour le Pt Aubry, il semble qu'il s'est plus agi de savoir pourquoi il l'a tuée (Ginette) que "qui était Bompais pour qu'il en arrive au meurtre". C'est d'ailleurs ce qui se passe dans la majorité des affaires de viol ou de violences sur des femmes : qu'a fait la victime qui puisse justifier l'acte ? A-t-elle été provoquante ? et jusqu'où ? Mariés en 66, J. Claude et Ginette ont deux enfants : Marie-Line et Gérard. Bompais vit l'ascension sociale dans le milieu culturel "français moyen" : cadre moyen, cravaté, friqué. Ginette que J. Claude veut séduisante, à qui il choisit seul ses toilettes, ses dessous, peu à peu veut conquérir sa liberté. Des témoins parlent de la liberté sexuelle des deux partenaires, mais aussi des tendances exhibitionnistes et fétichistes de J. Claude.

En 75, Ginette demande le divorce. Des péripéties : Ginette a la garde des enfants ; lorsqu'elle les rend à J. Claude, il la séquestre, la bat, la viole - des certificats médicaux l'attestent ainsi

qu'une lettre qu'elle envoie à son avocat. On ne sait pas trop pourquoi - ou plutôt on s'en doute - Ginette retire sa demande. En mai 78, Ginette rencontre Barberousse "Un homme qui la respecte, l'écoute" dira Jeanine, la soeur de la victime. Cela semble lui donner du courage. En septembre 78, Ginette obtient la résidence séparée (d'urgence !) et renouvelle sa demande de divorce. Bompais enlève les enfants, va à Paris. C'est à ce moment là qu'il achète l'arme : un revolver 22 long

rifle, "pour se rassurer, dit-il se protéger de Barberousse," alors qu'il n'a vu cet homme qu'une seule fois.

Puis le drame. Le 28 décembre 78, Bompais vient de garder quelques jours Marie-Line et Gérard pour Noël et la première partie des vacances et il doit les ramener à sa femme. Au pied de l'immeuble, il voit la voiture de sa femme et constate l'absence de celle de Barberousse. Cependant, il laisse les enfants dans sa voiture et va voir "si maman est là" et monte avec le sac contenant l'arme chargée.

La discussion va des problèmes d'argent - les enfants ont du voir le médecin pendant les vacances - à la garde. Bompais veut les pronger pour la deuxième partie des vacances. Ginette refuse. "Nous nous sommes disputés... j'ai dit : donne-moi les enfants ou je fais le con ! Il tire une première fois. Ginette se plie en deux de douleur, l'arme s'enraye. Bompais réarme et tire 4 fois encore au visage et dans la poitrine. Ginette s'effondre dans la baignoire. Voyant qu'elle est morte, il quitte l'apparte-



ment en fermant à clef. Après avoir averti sa famille qui l'héberge habituellement, il ramène ses enfants chez sa soeur. Son père lui conseille de se présenter au commissariat. Toutefois, avant de le faire, Bompais revient à l'appartement et prend dans le sac de Ginette une photo de Barberousse.

Compte rendu d'audience.

Pendant que le greffier lit les faits, Bompais pleure. Le Président Aubry va essayer de cerner la personnalité de l'accusé pour le jury". Bompais est vêtu strictement, cravate noire. Il va beaucoup parler de ses enfants : "ils ne voulaient pas aller avec leur mère". De Barberousse il dit : "j'ai acheté un revolver pour me rassurer; j'avais été menacé par Barberousse il était ma hantise ; je pensais à me suicider". Le Président insiste beaucoup sur le personnage de Barberousse et avance -imprudemment- la thèse du transfert : "Barberousse était pour Bompais un grand méchant loup et lui le Petit Poucet... Bompais aurait finalement tourné l'arme contre son épouse...". Concernant le jour du drame, Bompais dit : "Le 28 Marie-Line pleurait car elle ne savait pas par qui sa maman allait la faire garder quelques jours avant le 1er janvier... j'ai pris le revolver parce que ma fille pleurait..." Viennent ensuite les constatations des policiers, des médecins-légistes, du psychiatre qui ne trouve "rien d'anormal dans le comportement et le psychisme de Bompais". Deux témoignages cités par Me Chotard, avocat de la Défense pour nous montrer une Ginette superficielle et volage. L'un dira même qu'avant le mariage, il a voulu prouver à J. Claude que "Ginette pouvait coucher avec n'importe qui"! Passelande, (deuxième témoin) déclare avoir reçu une somme de 500F de Jean Claude pour attester de ses relations intimes avec Ginette (en vue de la procédure de divorce).

Cette première partie présente donc l'acte de Bompais comme un crime passionnel : le mari jaloux en quête de vengeance, hésitant entre le suicide et le meurtre de l'amant. Ainsi jusqu'à la déposition de Jeanine -soeur de la victime- (partie civile) qui va enfin parler d'une Ginette autre. "Je ne suis pas là par esprit de vengeance. Je ne désire pas que mon beau-frère soit lourdement condamné, mais je ne veux pas que la mémoire de ma soeur soit salie. Il la battait, lui faisait subir de lourds sévices... Une femme battue aujourd'hui, ce n'est plus une honte. Si cela n'était pas dit ici, elle serait morte pour rien..." D'autres témoins, femmes amies de Ginette, son frère, sa belle-soeur, vont dire combien celle-ci était isolée dans le clan Bompais,

combien elle avait du mal à parler de sa vie quotidienne ; une fois au moins, ils ont assisté aux scènes violentes ou reçu les confidences de Ginette montrant les marques des coups sur son corps. Témoignages et arguments que s'efforceront de contredire les membres de la famille Bompais ; "Jean Claude était un bon père, un mari trompé.. Ginette n'était pas battue". La tension est à son maximum au bout d'un jour et demi. On a hâte que tout cela soit fini et que le déballage s'arrête.

plaidoiries

Partie civile.

Me Marie-Michèle Marc, pour Mme Potiron, mère de la victime, va dire la souffrance de la vieille femme, son désir de voir ses petits enfants, ses difficultés à faire respecter le droit de visite, les résistances de la famille Bompais. Me Josiane Moutet (partie civile pour Jeanine Potiron) parlera "comme une femme à la place d'une autre femme avec une vocation posthume de défense et d'assistance" - "Nous ne jugeons pas selon les critères de la famille Bompais... une fois encore je dois être le défenseur d'une victime. Il faut que cela finisse, que cela bascule". Me Moutet a le courage de parler de ce qui pèse sur le couple : "on a du mal à comprendre la perversion, la pornographie ; et pourtant elle existe dans la vie des gens... je sais les contradictions dans lesquelles nous sommes toutes et tous, je sais les fantasmes... Il y avait chez Bompais une aliénation plus grande encore que celle qu'il a fait subir, ce désir de fausse liberté, d'érotisme marginal décadent". S'adressant à Bompais : "votre geste est celui du propriétaire sur une chose que vous avez voulu casser parce qu'elle ne voulait plus marcher. Ginette était en train de se libérer ; elle avait le courage de s'en sortir, mais face à ce désir, elle vous a rencontré. La violence, votre violence -elle fait allusion rapidement à la séques



tration, de Ginette, aux coups, au viol- s'inscrit dans une logique implacable. Ce meurtre est l'acte radical, final de celui qui avait le pouvoir et qui va le perdre définitivement. Ginette était sur la voie de la liberté que vous l'avez empêché radicalement d'atteindre". Elle conclut : "ce n'est pas un crime passionnel, c'est le résultat d'une logique implacable. Je veux qu'il comprenne la portée de son acte. Je ne souhaite pas que la peine de Bompais soit lourde. Il y a 2 enfants que vous avez privés de mère mais qui ont besoin d'un père, du visage, du souvenir digne d'une mère".

L'avocat général.

Curieusement il fait en commençant une mise au point sur la Presse "dont, dit-il, je me méfie quand il s'agit d'une affaire judiciaire..." "Au début de l'étude du dossier, j'ai cru qu'il s'agissait d'un problème relatif à la garde des enfants à cause d'une campagne de presse amenant l'affaire sur un terrain polémique favorable à l'accusé. Ensuite on a voulu faire répondre Bompais de tous les coups portés aux femmes battues". Puis il dit "sa conviction personnelle" : "ce n'est pas si simple... Le couple vivait en conflit. Il a eu des maîtresses. Elle a eu des amants. Il a dû battre sa femme, elle a dû accepter un temps certaines pratiques sexuelles... Mais elle a voulu se libérer, Barberousse a représenté une autre vie possible. Alors Bompais la supprime purement et simplement." L'avocat général s'efforcera d'établir le caractère violeur et dominateur de Bompais et la préméditation. "Il a acheté une arme de tueur. Il savait s'en servir, en parlait à son entourage : je la tuerais et ce sera un crime passionnel". Il lit au jury des lettres de menaces de sept. 78 : il ramène les enfants si la demande de divorce est retirée... Il ne s'est jamais demandé pourquoi elle partait mais ne supportait pas d'être dépossédé. Le 28 décembre il est venu avec l'arme et l'intention de tuer. L'avocat général conclut : "Quoi qu'il ait pu se passer avant, Ginette Potiron avait droit à la vie". Il demande 13 ans de réclusion.

La Défense.

Me Chotard, avocat de J. Cl. Bompais. Style assez classique, sans effets de manches, assez brouillon et un peu crispé semble-t-il. Il base la première partie de sa plaidoirie sur des problèmes de procédure : une lettre serait sortie du dossier de l'avocat général alors qu'il n'en avait pas eu connaissance. "Le ministère public ne se conduit pas légalement". Puis il tente de démontrer l'absence de préméditation. "Bompais a acheté une arme pour se protéger. Comment rattacher l'achat de l'arme au crime ? c'est artificiel!"

Et de dépeindre Bompais : "Il réagit comme tout le monde, c'est un pauvre homme qui n'était pas très fixé sur ses intentions. Ce n'est pas un monstre... La partie civile veut aggraver le cas de Bompais. Je ne crois pas à ces histoires de revue porno, à ces gadgets, pas plus qu'à sa prétendue violence. Le certificat médical concerne une histoire de phlébite. Ginette exagérât devant ses amis ses déboires conjugaux. On s'est moqué de lui car il était le cocu parfait. En sept. 78, il se trouve dépossédé de tout lorsque sa femme demande le divorce : il a peur de perdre ses enfants. Le 28 décembre il est monté voir sa femme pour essayer de discuter il avait une arme... et alors ? S'adressant aux jurés : "Qu'est-ce que vous allez faire de lui maintenant. Vous ne trouvez pas que c'est idiot qu'il soit là. Avant ce drame il y en avait un autre, la séparation dont il était la victime... Une lourde peine serait une punition pour les enfants. Ils ont besoin d'un père".

Avant l'ultime suspension d'audience le Président Aubry deman-

de de une dernière fois à Bompais s'il a quelque chose à ajouter : "Je ne suis pas l'homme qu'on dit, je ne salirais jamais la mémoire de ma femme". Au bout d'un quart d'heure, "la justice populaire", par la voix des jurés, condamne Jean Claude Bompais à 10 ans de réclusion ne retenant pas la préméditation et accordant les circonstances atténuantes. Même s'il est dit dans Presse Océan- "trop tard pour les arguments oubliés, fini les déballages..."-il n'en n'est pas moins vrai que ce procès dépassait le fait divers. Beaucoup d'hommes et de femmes dans la salle pendant 2 jours. Des pères divorcés : le M.C.P. (Mouvement pour la Condition Paternelle) la DIDEM (Défense des Intérêts des Divorcés et de leurs Enfants Mineurs) et des femmes de SOS Femmes Battues. A une suspension de séance, dans la salle des pas perdus, le secrétaire (régional je crois) du MCP s'approche de moi -il m'a vue au banc de la Presse- et m'invite à une conférence de Presse mercredi midi et en profite pour me dire son sentiment : "je connais

APL je l'ai lu, la violence, vous savez ce que c'est. Vous parlez des conflits, des manifs, des grèves. Il faut aussi comprendre ce qui amène les gens à la violence. Aujourd'hui, c'est le divorce, la séparation, qui sont en procès. Les pères se retrouvent seuls, ils sont désespérés. Si j'avais été à la place de Bompais j'aurais peut-être fait pareil ?... Je ne dis pas que cette violence se justifie, elle s'explique..." J'étais attérée ! Quoi d'étonnant que face à cette idéologie du couple, de la famille avec tout ce que ça implique d'enfermement, de possession, de violence, des femmes de SOS aient voulu être là pour toutes les femmes battues. Elles savent que dans bien des couples, plus qu'on ne pense, les coups font partie du quotidien, de la vie commune que la femme n'a en aucun cas le droit d'interrompre. N'est-ce pas ce que Ginette Potiron n'a pas eu le temps de comprendre à ses dépens. En filigrane de ce procès, une amie, membre du groupe SOS vivait la même peur, la même violence le même chantage... R.F.

FEMMES osons parler

Les femmes battues ne se confient guère... honte d'une situation qui apparaît socialement comme leur échec personnel, et les menaces de mort, fréquentes, les paralysent et les empêchent de s'échapper à moins qu'elles ne soient soutenues dans leur entourage.

Ginette, 35 ans, a été tuée le 28 décembre 1978 de quatre balles de revolver. Mais elle, elle avait parlé au long de 14 années de vie conjugale, à des amies et à sa soeur Jeanine. Naturellement réservée quand elle arrivait à faire face elle s'était tout de même confiée lorsqu'elle ne pouvait plus cacher les coups, les blessures, sa peur et sa honte. Mercredi et jeudi aux Assises Ginette aurait pu être l'absente, la muette, celle dont on se rappelle pour fournir des circonstances atténuantes au meurtrier. Mais Ginette était là. Sa voix... celle du courage de sa soeur Janine qui écarta d'entrée de jeu, des motivations de vengeance, raconta certains aspects de la vie de Ginette, au travers des confidences. La première partie de sa vie conjugale où elle avait accepté par amour et puis l'éducation des filles d'être une belle chose, faire-valoir social de son mari. C'était "sois belle et tais toi", "je t'ai sortie de ton trou". Un commis d'architecte de belle allure et aux dents longues qui prend en main la vie et l'éducation d'une jeune vendeuse originaire de Gachet, aux bords de l'Erdre.

Etre un bel objet ça valorise pendant un temps. Mais elle en a marre d'être sa chose, celle dont le mari achetait tous les vêtements jusqu'aux dessous affriolants, celle qui devait se plier aux fantasmes surgis de Play Boy et des sex-shops, sa propriété, qu'il prêtait volontiers à d'autres hommes auprès desquels il voulait se faire valoir, prêtait-mais attention dans les limites fixées par le maître- Ginette disait qu'elle avait honte d'être obligée de coucher avec des hommes pour qu'ils prennent des photos. Et toujours la violence et le chantage. Janine sa soeur dit bien fort qu'elle était partie civile non pour aggraver la sanction mais pour que sa soeur morte une fois, ne meure pas une seconde fois en justice. Pour que les hommes sachent que malgré le repliement de la vie privée, les femmes commencent à parler et que ça les fasse réfléchir. Celui-ci avait dit tant de fois à Ginette "je te buterai si tu t'en vas, si tu n'abandonnes pas ta procédure de divorce etc... ce sera un crime passionnel, je n'en prendrai que pour 5 ans..."

Oui Janine a dit "Je suis allée voir, après sa mort, les femmes de SOS femmes parce que je voulais que la vérité soit dite". Sa présence : Une fois que Janine eût parlé... ce fut une grande gerbe de fleurs gaies déposée à 14H sur les marches du Palais... sa présence et notre tendresse pour une femme qui est morte parce qu'elle avait pris au fil des ans les moyens de ne plus supporter l'insupportable. Encore des voix : Des amies, de travail souvent, qui vinrent raconter les plaies, les points de suture, les confidences, ses contradictions aussi. Ginette avait aimé et elle espéra longtemps que ça puisse s'arranger, beaucoup pour les enfants. Un homme, le prétendu "rival" expliqua l'amitié amoureuse qui le liait depuis 6 mois, faite de respect, de distance, d'autonomie mais de soutien moral aussi. L'aveu de Bompais en novembre 78, (en présence de 2 témoins), cette promesse "je ne te battraï plus, je ne te violerai plus, je ne te sodomiserai plus". La voix d'Anne Marie qui raconta



entant que militante de SOS femmes pourquoi nous avons été émues lorsque Janine réussit à nous joindre. Pour nous, cette histoire est celle, cachée de bien des femmes, avec des variantes selon les individus et les milieux sociaux, mais peu. Des femmes la vivent, pas souvent jusqu'à la mort mais souvent jusqu'à la menace de mort rejetée sur une longue durée. Nous constatons même concrètement que chaque meurtre de ce type qui paraît dans la presse est utilisé comme menace contre des femmes... comment les enfants deviennent un prétexte, un moyen pour récupérer la proie qui a osé s'échapper.

Maitre M. Michèle MARC, avocate de la mère de Ginette "elle était en train de le quitter définitivement, alors il a préféré la supprimer".

Dernière voix, celle de Josyane Moutet avocate, refusant "l'univers manichéen" de la machine judiciaire elle aborde la misère et les contra-

dictions de la vie privée, les dégâts de la pornographie, l'érotisme obligé qui pousse à une fausse liberté des moeurs. Elle démontre la logique implacable de mort qui va de la possession aux coups lorsque la "chose" possédée se révolte et prend sa vie en main, qui va jusqu'à la mort lorsque la menace est la dernière pression possible, le dernier chantage lorsque tout le reste échoue. "Le geste du maître, du propriétaire". Plaidoirie qui reconnaît à J.C. Bompais "une seule circonstance atténuante, mais majeure : "subir lui-même une alienation plus durable que celle qu'il faisait subir à sa femme". Mais combien de mécanismes expliqueraient sans pour cela justifier ! Josyane a dû le rappeler : la victime c'est Ginette, victime de l'orgueil, de l'égoïsme, de la force, mais pas de l'amour. A moins qu'on n'appelle amour la possession l'inégalité et l'égoïsme.

C'était je crois le premier procès de ce type à propos d'un "drame du couple" ; quand on voit ce qu'une partie des gens de la presse ont compris ! Tout ce que nos copains ont pu dire des intérêts de la presse, "presse pourrie" etc... je souhaite qu'ils s'en souviennent ces temps-ci.

Nous avons des montagnes à déplacer et c'est tellement moins dérangeant de faire de tout ça un fait divers individuel. Comme le disait l'avocat général, balayant toutes les clés et toutes les causes d'un revers de manche "vous êtes là pour juger un homme qui a assassiné sa femme". Une demande pour finir : si vous entendez crier, pleurer, supplier autour de vous, si vous voyez une femme avec une épaisse couche de fond de teint si elle porte des lunettes noires ou des points de suture auprès de l'oeil, ne la laissez pas seule.

Danielle.

REZE

GARDER LES MÔMES

C'est le problème de la garde des jeunes enfants que se propose de traiter l'Office Municipal de la Culture de Rezé avec l'aide de personnes qualifiées de la D.D.A.S.S. et des C.E.M.E.A. de Nantes. Crèche collective, crèche familiale, mini-crèche, nourrice agréée, nourrice non agréée, grands parents... au delà de toutes ces formules, de la discussion autour de leurs avantages et leurs inconvénients, c'est trop souvent un enfant dont on oublie les besoins, les conditions d'un développement harmonieux.

Pour débattre de ce problème l'Office Municipal de la Culture propose 4 films développant chacun un mode de garde différent qui seront suivis d'un débat.



• Mardi 22 avril à 20H30 - "Nadège, chez sa grand-mère" à la cantine du Port au Blé - rue du Port au Blé Rezé.

• Vendredi 25 avril à 20H30 - "Jérôme, à la crèche" Cantine de l'Ouche-Dinier - rue de l'Ouche Dinier Rezé.

• Mardi 29 avril à 20H30 - "Ludovic, chez une nourrice agréée" Ecole du Chêne Creux - rue J.B & H. Tendron Rezé.

Mardi 6 mai à 20H30 - "Catherine, nourrice à domicile" à la Maison des Jeunes & de la Culture - Allée du Dauphiné Rezé.

BOURBONNAIS: DESERT RADIO-ACTIF?

Après l'extraction de fluorine et les différentes recherches qui ont lieu pour trouver de l'uranium, la Montagne Bourbonnaise est une nouvelle fois menacée. La COGEMA et le CEA veulent installer un centre de stockage de déchets radio-actifs sur le site de l'ancienne mine d'uranium de Saint Priest Laprugne. Ce stockage est envisagé à flanc de colline et en galeries.

A l'heure actuelle personne ne maîtrise la technique de stockage de ces produits extrêmement dangereux et de nombreux scientifiques affirment qu'il y a danger de dispersion et de contamination dans l'environnement.

Région très arrosée, la Montagne Bourbonnaise est en outre, cassée par de nombreuses failles le long desquelles s'effectue une intense circulation d'eau.

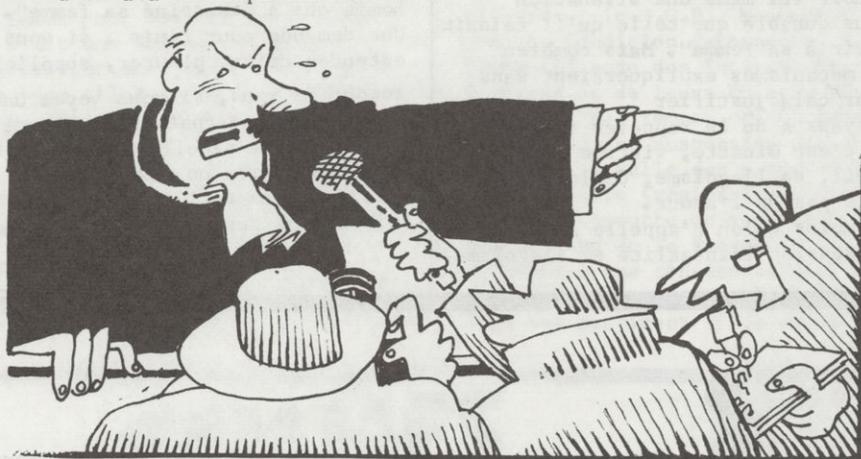
Les sources d'eaux thermales et minérales suivent les failles. Aussi le dépôt des déchets radio-actifs à St Priest Laprugne risque, non seulement de toucher les 110 communes (dont Roanne et Thiers) alimentée en eau par la Montagne Bourbonnaise et les Bois Noirs, mais aussi les eaux de Vichy. Les conséquences d'une contamination des eaux auraient donc des répercussions IRREVERSIBLES. La réalisation de ce projet aura aussi sur l'agriculture, le commerce, l'artisanat, le tourisme et sur toute vie locale des répercussions catastrophiques. La Montagne Bourbonnaise ne doit pas devenir un désert radio-actif.

Comité de défense et de sauvegarde de la Montagne Bourbonnaise, Le Pouthier 03300 La Chapelle. Association pour une information critique 03250 Le Mayet de Montagne.

DEFENSE SOUS SURVEILLANCE

Le 16 Avril Yann Choucq avocat nantais passait en appel, après avoir écopé de 10 jours de suspension lors du procès des manifestants de Plogoff le 6 mars à Quimper. Entre temps la plupart des barreaux de France avaient exprimé leur

solidarité et souvent entrepris des grèves à l'appui. L'APL a rencontré Y. Choucq pour comprendre un peu mieux cette affaire et ses implications judiciaires et politiques.



INTERVIEW DE YANN CHOUQCQ

APL : En quelques mots veux-tu nous raconter les événements du procès de Quimper ?

Y.C. : Le procès avait donné lieu à de multiples incidents d'audience. Un des policiers qui témoignaient avait des antisèches dans le creux de la main ! Bien entendu leurs déclarations étaient d'une précision minutée, mais sans valeur puisque non spontanées. Aussi chaque fois les avocats ont-ils demandé au président du tribunal de récupérer ces petits bouts de papier. Ensuite le procureur avait fait lui-même son plan des lieux qu'il a transmis au président pour lui faciliter la compréhension des événements. Immédiatement la défense a demandé le droit de s'appuyer également sur ce plan providentiel, ce qui au bout de quelques minutes a provoqué un magnifique embouteillage autour du bureau du président, témoins, avocats, journalistes essayant de se pencher sur le dit plan. Enfin et peut-être surtout je m'étais rendu compte que des policiers ayant déjà témoigné étaient retournés dans la salle des témoins discuter avec leurs collègues pas encore passés.

J'ai alors demandé l'autorisation au président de requérir un huissier et j'ai fait constater cette infraction. Le résultat est qu'il régnait un drôle de climat dans la salle du tribunal. Maintenant pour comprendre la suite de l'affaire, il faut que j'explique que parmi les inculpés, 3 l'étaient uniquement pour être restés dans la manifestation (loi anti-casseurs), alors qu'elle était entièrement cein-

turée par la police et qu'il n'y avait pas moyen d'en sortir. Or le procureur a commencé à lire la déposition d'un dénommé Le Bras expliquant que voulant sortir de la manifestation il avait été arrêté par un cordon puis relâché. Fin de la lecture de cette déposition par le procureur. Mais j'ai alors demandé à poursuivre car Le Bras expliquait qu'ensuite il avait été re-arrêté par un deuxième cordon, embarqué et emmené à Audierne comme les autres manifestants. Mais lui, avait été ensuite libéré sur instruction du parquet alors que d'autres étaient ce jour là sur le banc des accusés. Je me suis alors étonné "ne voulant pas croire qu'un lien de parenté entre Mr Le Bras et un membre du ministère public (son frère est substitut à Nantes NDLR) ait joué un rôle dans le fait qu'il ait été libéré". Surprise du président : "C'est pour le moins discourtois" ; colère du procureur : "je demande de poursuivre". Jugé sur le champ, j'ai été condamné à 10 jours de suspension immédiate pour manquement de respect dû au tribunal attendu "qu'insinuer que Mr Le Bras ait pu être libéré par complaisance porte atteinte à l'honneur du procureur".

APL : Quelles ont été les réactions à cette condamnation ?

Y.C. : La procédure utilisée à mon encontre n'avait pas été utilisée depuis 15 ans. La dernière fois, c'était pendant la guerre d'Algérie contre Isorni et Vergès. Cela constituait donc une nouvelle attaque d'envergure contre les droits de la défense.

Immédiatement le barreau de Quimper s'est mis en grève pour trois jours suivi dans sa quasi-unanimité (128-2) par le barreau de Nantes, mais pour 10 jours, le temps de ma suspension.

La plupart des barreaux de France ont de façon échelonnée protesté et fait grève. Tous les syndicats d'avocats (S.A.F ; U.J.A. ; C.S.A) m'ont soutenu ainsi que le syndicat de la magistrature et la Ligue des Droits de l'Homme. Mais dans l'ensemble le mouvement est resté très professionnel. Rien n'est venu des syndicats ouvriers ou partis de gauche, ni localement ni nationalement. Peut être le fait que je n'ai de carte nulle part... Par contre j'ai reçu plusieurs lettres de clients détenus me manifestant leur accord et leur soutien.

APL : Comment interpréter ces événements ? Ne s'agit-il que d'une maladresse ? Ou cela a-t-il une signification plus générale par rapports aux droits de la défense ?

Y.C. : A Quimper étant donné le contexte, à chaud, on pouvait croire à une décision prise sur le coup de la colère. Mais en cour d'appel, plus d'un mois après, il n'en était évidemment plus rien. Or le raisonnement de l'avocat général comportait deux idées :

- "je considère ces propos inutiles à la défense"... Depuis quand est-ce le rôle de l'accusation de définir un système de défense, de décréter ce qui est bon et ce qui est mauvais dans une plaidoirie ?

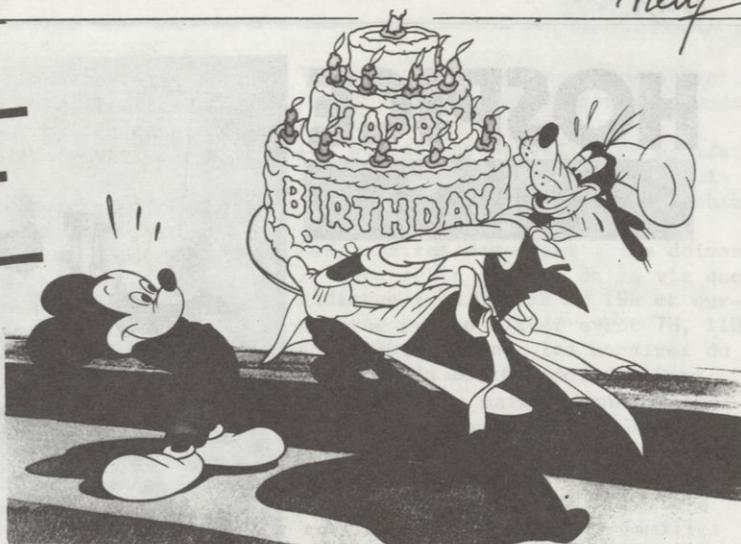
- "...attisant le climat passionnel". Là l'accusation est politique puisqu'il s'agit d'une atteinte à l'ordre public. L'avocat est placé du côté des accusés. C'est le système qui institutionnalise, fonctionne dans les pays de l'Est. Si cette argumentation était retenue, cela signifierait qu'un avocat ne peut plus, dans ses propos, contester l'ordre social établi.

Ce raisonnement juridico-politique réfléchi est extrêmement grave, il constitue un pas de plus dans l'atteinte aux droits de la défense, plus largement aux libertés publiques. Il ne faut pas oublier que cette affaire intervient après quantité d'autres de nature assez différente mais qui toutes traduisent un durcissement répressif du régime, un rétrécissement des libertés individuelles : Arenc et les expulsions d'étrangers, l'affaire Croissant, les projets d'informatisation des cartes d'identité et dans le domaine judiciaire proprement dit : la diminution des permissions accordées aux détenus, la mise sous contrôle administratif des juges d'application des peines, le nouveau système de surveillance électronique de Fleury Merogis auquel sont soumis personnel et avocats, la réforme du CAPA. (le CAP des avocats NDLR)"

VENDÉE

LE SOCIO-CULTUREL A LA ROCHE/YON

2° partie



Dans la 1ère partie du dossier (n°II7), nous avons fait état de la politique municipale que le PS impose.

En effet, il nous apparaît que le PC, le PSU, les auto-gestionnaires comme les associations n'ont pas le choix : -Soit ils se partagent une partie du gâteau, par exemple, le PS concéderait un poste FOL (fédération des oeuvres laïques) dans un quartier ou le PC est bien implanté. -Soit par chantage financier, les associations deviennent des partenaires forcés de la municipalité.

Les propositions du PC.

Cependant le PC a aussi exprimé ses positions. Il les exprime à travers un document de 5 pages intitulé "projet pour une politique socio-culturelle à la Roche sur Yon".

Le PC conçoit les rapports pouvoir politique-centres socio-culturels "sous la forme d'un contrat clair signé par les deux parties". Ce contrat s'articule autour de la notion de service public assuré par les centres. Cette mission d'intérêt public viserait à satisfaire "les besoins" des populations. Ce contrat déterminerait les droits et devoirs de chacun quant à la gestion et au contenu de l'animation. Ce contrat s'élaborerait au sein d'une instance qui, on va le voir, ne serait qu'une municipalité déguisée.

La notion d'intérêt public, base du contrat, serait négociée entre les élus des associations et les élus municipaux

au sein du Conseil du développement social et culturel du quartier. Cette structure n'existe pas encore sur les quartiers mais si on se fonde sur l'expérience de ces conseils sur la ville, il ne s'agit en aucun cas d'instance de partage du pouvoir ; elles n'ont qu'un rôle de consultation et les décisions reviennent aux élus municipaux.

Pour ce qui est du contrat, il n'est que la transcription écrite d'un rapport de forces. Le pouvoir financier négocie avec son partenaire associatif.

On peut là aussi se fier à l'expérience municipale où les partenaires associatifs ne sont pas des gens avec qui on négocie mais qui doivent accepter les volontés municipales (ex : depuis 6 mois, la municipalité refuse de prendre en compte les propositions des associations).

Ce projet exclut toute réelle possibilité d'intervention des différentes forces d'un quartier. Il renforce ainsi la centralisation du pouvoir ; tout se fait dans une commission.

En résumé donc, ce projet PC donne "l'impression" lui aussi, d'une volonté municipale d'être le seul et unique décideur.

QUELLE SOLUTION POUR LES ASSOCIATIONS ?

Que ce soit le projet PC ou la réalité PS, la même constatation se fait jour pour les associations.

La volonté de contrôle municipal ne les situe plus comme partenaires responsables mais comme courroie de transmission d'une volonté municipale. Elles ne sont alors même plus sous autonomie surveillée.

Vont-elles rentrer en conflit ouvert avec la municipalité ? Pour l'instant, elles choisissent de retourner négocier avec la municipalité leur pouvoir d'employeur, de recruteur du personnel, de responsable à part entière de l'animation sur leur quartier.

Est-ce alors "la guerre d'usure" où les associations contraintes d'assumer le fonctionnement de l'animation sur leur quartier, se diviseront et seront acculées petit à petit à accepter les volontés municipales ?

Où peut-on encore espérer une réflexion des élus socialistes sur leur stratégie dans le domaine socio-culturel ?

Implante-t-on Léo-Lagrange ou la fédération des oeuvres laïques comme Giscard les centrales nucléaires ? APL VENDEE

1° MAI EN FÊTE

Après le refus du ministre d'accepter les licenciements des 4 délégués CFDT du Crédit Agricole demandés par la direction départementale, (Voir APL n°II5) on a voulu fêter ça et comme le 1er mai ça s'appelle justement la Fête des Travailleurs, ce n'est pas le jour pour faire des enterrements (suivez mon regard). Alors venez tous pique-niquer

à la campagne, à partir de 11h. On mangera (sur l'herbe) et après, on fait la fête. On pourra aussi causer du conflit ou encore jouer aux cartes, aux palets, etc...

(les apporter) et le soir, musique avec LUC ROMANN et J. MAX BRUA.

(Entrée gratuite)

TOUS AU PLESSIS BERGERET A LA FERRIERE LE 1er MAI

apl EN VENTE ICI

L'APL en vente à la ROCHE/YON

LE BERGERAC, 24 rue Raymond Poincaré
TABAC PRESSE 100 rue du Maréchal

Juin

TABAC PRESSE 84 Bd du Maréchal

Leclerc

ROUDY 95 rue du Maréchal

Joffre.

HOSPICE



VERS L'HUMANISATION. ?

Vingt deux ans après la première circulaire sur l'humanisation des hôpitaux, nous constatons que la plupart des décisions prises (voir encadré ci-joint) ne sont pas appliquées.

- les heures des repas sont encore pour de nombreux hôpitaux 6H30, 11H30, 17H30 (St Jacques, la Seilleraye, la Droitière, et la plupart des hospices municipaux de campagne...). Ces heures sont celles auxquelles les personnes qui travaillent peuvent se libérer pour une visite à l'hôpital. Enfin, rares sont les services où les malades choisissent leurs menus. Dans de nombreux établissements, tout le monde est couché à 18H30 ! Nous sommes loin des mesures préconisées par le décret de 1974 !

- L'autorisation pour les malades d'utiliser des effets personnels et la prohibition du port de l'uniforme restent illusoire : dans certains établissements l'uniforme existe encore, et l'on se soucie rarement des effets personnels de la personne âgée. Donnez à la lingerie de l'hôpital votre mouchoir à laver, c'est celui de la voisine qui vous reviendra !

- On nous parle aussi de l'installation de cabines téléphoniques à l'intérieur des hôpitaux, ceci pour favoriser les liens avec l'extérieur. A St Jacques, il y a depuis peu une nouvelle cabine, elle n'est pas plus que la première utilisable par les handicapés ; d'ailleurs, ce n'est pas grave, les portes des ascenseurs de gériatrie sont si lourdes que peu de personnes âgées peuvent sortir seules...

- Mme Veil nous assurait la suppression totale des salles communes,

c'est à dire des chambres de plus de 3 lits en 1981. Or le nombre actuel de salles de 8 à 10 lits existant encore dans les hospices de Loire-Atlantique nous laisse sceptiques sur la réalisation de ce projet.

- On peut également parler de la transformation des hospices en maisons de cure médicale. Ces nouveaux établissements sont classés sous les sigles V120, V240, V480, c'est à dire qu'ils possèdent 120, 240 ou 480 lits.

Ces usines de vieux, comble de tout maléfice, se trouvent loin des villes (la Seilleraye, la Droitière pour exemples). On a rapidement trouvé des milliards pour les construire, mais pas pour aménager un arrêt de bus à leur porte. Il est vrai que pour guérir un mal de solitude, il n'y a pas de meilleure thérapie que l'éloignement !

- Comme remède aux problèmes de formation et d'effectifs, Mme Veil décrit en 1977 les nombreux efforts apportés à la construction d'écoles d'infirmières, à l'amélioration du taux des bourses, à la promotion sociale, à la création du grade d'infirmière générale. Ces efforts ne portent que sur la formation du personnel d'encadrement, à aucun moment n'est abordé le vrai problème : celui des effectifs du personnel de base (agents hospitaliers, aides-soignants).

Aussi posons-nous la question : "Est-ce humaniser que d'équiper les hôpitaux du matériel le plus cher et le plus moderne, et ne former le personnel qu'à des super-techniques médicales ou d'encadrement ?"

- Enfin, nous pouvons remarquer que la charte des malades n'est adressée ni aux malades mentaux, ni aux

vieux. Ainsi, être fou ou vieux n'apporte pas la possibilité d'être informé, de ne pas souffrir, ni le droit à la dignité, à la liberté, aux soins appropriés... Et pourtant la charte ne concerne-t-elle pas tous les malades ?

- Le droit à la liberté comporte celui de refuser les interventions et les nouveaux traitements thérapeutiques. Ce refus est souvent impossible : combien de fois avons nous vu des personnes âgées ne rien connaître de leur traitement et être mises sous calmants dès qu'elles "s'agitent" un peu trop !!

- Le droit à l'information implique la disponibilité et le bon vouloir des membres du corps médical. En effet, le médecin acceptera-t-il de s'arrêter auprès de Mme X, sourde, pour répondre par écrit aux questions qu'elle se pose sur son état de santé ?

Le droit à la dignité comporte celui de refuser le rôle de cobaye entre les mains des apprentis médecins (Mr le Professeur et sa douzaine d'internes font leur tournée...).

Le patient doit avoir le droit de bénéficier de toutes les thérapeutiques récentes pour faciliter sa guérison mais aussi pour faire cesser sa souffrance.

Pour conclure, il apparaît que peu de mesures relatives à l'humanisation des hôpitaux, répondent aux vrais besoins des personnes âgées en hospice.

"Pour une véritable politique de la vieillesse"

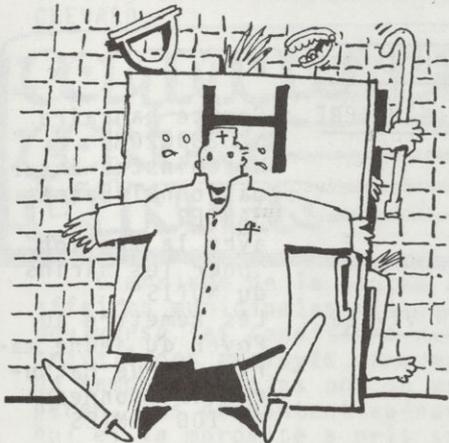
Jusqu'ici, nous avons beaucoup insisté sur ce qui n'est pas fait en matière d'humanisation et qui devrait être fait. Intervenant depuis trois ans, sur un service de gériatrie, nous nous permettons quelques propositions pour une véritable politique d'humanisation des hôpitaux.

Ce qui pourrait être fait :

La formation du personnel ne doit pas rester une formation strictement médicale. Chaque jour, le personnel hospitalier est confronté au problème de la mort, de la sexualité, de l'alcoolisme, de la démence à tout échelon (agents hospitaliers, aides-soignants, infirmières, médecins, kiné...). Il est important que le personnel soit prêt à aborder ces problèmes, dans les meilleures conditions possibles. Des réunions du personnel et des sessions de formation doivent être prévues, dans le temps de travail.

Il est reconnu que la gériatrie est le "parent pauvre" de l'hôpital. Il y a quelques années, la majorité du personnel hospitalier s'y trouvait par "mesure disciplinaire". Il faut que se développe maintenant une véritable politique de recrutement du personnel, basé sur les motivations des gens.

Respecter la personne âgée à l'hôpital, c'est avant tout ne pas l'infantiliser. L'animation ne doit pas être faite uniquement à partir de l'ergothérapie, mais doit répondre, avant tout, aux vrais besoins de la personne âgée. Pour une invalide, c'est par exemple : "pouvoir manger avec les autres, à table, comme tout le monde". A l'hôpital René Muret, près de Paris, une cuisine est à la disposition des malades qui désirent préparer leur repas. Chaque midi, cinq, six personnes âgées conservent un maximum d'autonomie et peuvent peut-être retourner chez elles, un jour. L'animation doit être prise en charge par les gens concernés (personnel de base, résidents).



Un animateur pourrait coordonner les diverses actions. A Nîmes, à Dieppe des postes d'animateurs ont été créés. Pour cela, le personnel doit être disponible, stable et en nombre suffisant. Enfin un travail commun doit s'effectuer entre les membres du corps médical et les proches de la personne âgée (famille, anciens voisins, agents hospitaliers, médecins...).

En effet, quelle contradiction quand on voit le kiné réapprendre à l'hémiplégique à se servir de sa main, puis l'agent hospitalier faire manger la même personne, et donc l'empêcher de se servir de sa main, tout ça par manque de temps.

Alors que tout est fait en faveur de la ségrégation, il serait urgent de remettre la personne âgée dans un contexte social, proche de la vie quotidienne. Les unités nouvelles, qui parquent les vieux hors des villes, ne doivent plus être implantées en pleine campagne, loin des quartiers animés (ex : la Seilleraye, la Droitière à 20 Km du centre de Nantes). Pour les unités déjà existantes à la campagne, il serait temps de penser à les faire desservir par une ligne de bus, sans oublier un abri avec banc. De même, plutôt que d'ignorer la sexualité des personnes âgées, il faut rendre la vie en couple possible par la création de bâtiments mixtes et de chambres pour deux. Si l'on ne veut pas que les services de gériatrie deviennent de véritables "mouroirs", nous devons empêcher que les gens soient

regroupés par handicap : les hémiplégiques d'un côté, les semi-valides de l'autre, les comateux d'une part et les déments séniles d'autre part...

Les différentes mesures d'humanisation doivent avoir pour souci, plus une réponse aux besoins des personnes âgées que des gains de temps et d'économies. Ainsi, des unités plus petites que des V120, V240 DEVRAIENT remplacer les nombreux hospices qui existent encore. Il serait également temps que le Ministère de la Santé s'aperçoive que normaliser les effectifs par lit (x agent par lit) ne correspond à rien. De jour en jour, le travail se fait plus rude car la gériatrie est appelée à devenir un service pour personnes âgées invalides. Pour éviter l'hospitalisation, une vraie politique de maintien à domicile doit être prévue. Or celle-ci, définie dans le cadre du PAP 15 (Programme d'Action Prioritaire) est loin d'être appliquée. Il est vrai que des foyers-restaurants, des clubs du 3ème âge, des associations d'aides-ménagères ont été créées. Mais les structures mises en place visent beaucoup plus une prévention du 4ème âge qu'un vrai maintien à domicile. Les ports de repas pour les personnes invalides n'existent toujours pas. Le manque d'allocations versées aux personnes âgées pour des heures d'aide-ménagères, ne permet pas à l'ADAR (Association Départementale d'Aide aux Retraités) d'intervenir aussi souvent qu'il le faudrait.

Quand on voit les conditions de travail actuelles des aides-ménagères, il semble que de telles améliorations ne soient pas pour demain ! (cf marche sur Paris des A.M de cet hiver). Toutes ces mesures, exceptées celles relatives au maintien à domicile, auraient pu être indiquées dans les circulaires ministérielles si l'on avait tenu compte en priorité de l'avis du personnel de base et des personnes âgées elles-mêmes. Tant que les décisions seront prises par le haut, en particulier par des Administrateurs qui ne mettent jamais les pieds dans les hospices, la vie des personnes âgées en hôpital, n'évoluera pas.

Ce que vous pouvez faire.

Prendre et faire prendre conscience de ce qui se vit encore quotidiennement dans les hospices. Mettre au grand jour la politique gouvernementale de rentabilité mise en place actuellement. Si vous avez envie d'en faire ou d'en savoir plus contactez-nous pour le groupe. P & C Puisay, 22 rue Alsace Lorraine 44400 Rezé.

Depuis le temps qu'on en parle...

Depuis 22 ans, 10 circulaires, 1 décret, et 1 charte ont été "ponus" par les pouvoirs publics quant à l'humanisation des hôpitaux*

Voici les principales recommandations qui ont été faites et refaites dans ces textes :

Les effets personnels : les malades sont autorisés à les utiliser puis les vêtements uniformes sont prohibés (58-70).

Les horaires des repas : ils doivent se rapprocher de ceux de la vie quotidienne : 7H30, 12H et 19H et surtout ne pas se situer avant 7H, 11H30 et 18H30. De même, les horaires du lever et du coucher doivent être modifiés. Les malades vont pouvoir choisir leur menus ; (58-70-74). L'accueil du malade et de sa famille : un dépliant sur le fonctionnement de l'hôpital sera remis à tout nouveau malade. Les familles seront acceptées et accueillies par le personnel à des horaires plus souples. (58-70-74). Les couples âgés ne seront plus séparés (70).

Le droit à l'information : il est souhaitable que les malades et leur famille soient informés sur les questions médicales qu'ils se posent (70-74).

Les loisirs : des salles de détente doivent être créées dans tous les établissements (70-74). Les vacances des personnes âgées hospitalisées seront admises avec restitution de leurs ressources personnelles (67-69-78).

Ces "bonnes idées" ne sont pas encore partout mises en pratique, aux yeux de la loi, les circulaires ne font que recommander.

Quant au décret, qui normalement fait force de loi, il n'est qu'en partie appliqué 6 ans après sa parution. La charte des malades n'est même pas distribuée dans les hôpitaux psychiatriques et les hospices (sur recommandation de Mme Veil aux préfets). Depuis le temps qu'on en parle, des centaines de milliers de personnes âgées sont mortes en hospice. Ces textes qui n'ont quasiment pas été appliqués, auraient pourtant pu améliorer leur derniers jours...

* Circulaires des 5/12/58, 5/12/67, 9/6/69, 24/02/70, 06/04/70, 18/12/70, 25/06/71, 25/04/75, 25/09/75, 20/03/78, Décret du 14/01/74, Charte du 20/09/74.



NOTIS: la faim et le fric.

19 septembre -20 avril, les 8 mois d'une lamentable odyssee pour les 17 marins et officiers du cargo grec NOTIS. Des mois à crever la dalle, à mendier un peu de nourriture dans les villages de la côte. D'Abidjan à Dakar, de Santa Cruz de Tenerife à St Nazaire. Sans salaires. Avec à fond de cale plus de 4 000 tonnes de tourteaux de coton destinés à l'alimentation du bétail. Les pannes qui succèdent aux pannes sur un rafiot dont seule la coque rivetée n'est pas pourrie.

EXODUS ? comme s'interrogeait Roland ANDRIEU, secrétaire de la CGT des marins de commerce. Ou plutôt un nouvel avatar de la complaisance, même si le NOTIS bat pavillon national.

L'armateur grec, M. CHATZICHRISTOS, est couvert de dettes. Le NOTIS, il l'a vendu à un pakistanais de Londres qui serait actuellement en fuite... pour faillite. Seulement l'acte de vente ne devait prendre effet qu'après arrivée "à bon port" de la cargaison de tourteaux, à la COLARENA de Nantes pour une part, et pour le reste au Danemark. Le navire frère du NOTIS, le DIMITRIOS, autre "fleur" de la flotte de CHATZICHRISTOS, a connu les mêmes problèmes en septembre dernier, cette fois à KARACHI.

Son capitaine, fatigué de l'imbroglie financier, avait déserté le navire, joué les filles de l'eau. Et le cargo aurait été finalement vendu à la casse à BOMBAY...

CHATZICHRISTOS, nous l'avions vu le 3 avril au quai des Antilles, lorsque le NOTIS avait enfin été remorqué à Nantes, sur la décision autoritaire du Port Autonome, et grâce au mouvement humanitaire de solidarité qui s'était développé chez les pilotes et les lamaneurs du port.

L'armateur est reparti à Londres "relancer ses banquiers". On ne l'a toujours pas revu...

Les départs de l'escale nantaise avaient été, il faut bien le dire, ampuantés de sales effluves racistes. Les officiers blancs, capitaine en tête, avaient déserté le bord pour faire la bringue en ville, laissant les ghanéens et capoverdiens de l'équipage sans nourriture, sans argent, sans chauffage. Monté à bord cet après-midi là, j'avais vu l'af-

fligeant spectacle d'une cambuse bien cadennassée : cageots de tomates et morceaux de saucisses de Strasbourg doublement protégées par leur cellophane et par de solides grilles...

Il semble qu'aujourd'hui ce racisme imbécile se soit estompé : "chacun sait, y compris le capitaine, qu'ils sont tous dans la même galère abandonnée".

La semaine dernière, la CGT des marins, sur la demande de l'équipage, a organisé un vote à bulletins secrets sur la saisie immédiate du navire et de sa cargaison. C'était mardi dernier, dans les salons naguère luxueux du NOTIS. Deux absents, réputés "pour", quatorze voix favorables à la saisie, une abstention, celle du capitaine qui ne peut guère désavouer son employeur...

"La comédie a assez duré", déclare ANDRIEU. Voilà 15 jours que 17 personnes vivent dans le dénuement et sont nourries grâce à la seule solidarité syndicale".

Ce lundi, le réceptionnaire danois et les représentants de la COLARENA, propriétaires de la cargaison de tourteaux de coton qui, contrairement aux craintes, ne semble pas être détériorée, seront à Nantes pour examiner les conditions pour "recupérer la camelote".

La CGT, par voix de Roland ANDRIEU, rappelle qu'aux termes du droit maritime, la cargaison est saisissable au même titre que le navire, et que "les deux propriétaires ont pris délibérément le risque de faire appel à un armement grec pour le moins suspect".

Pour de sordides raisons d'économie réalisées sur un navire sous normes, et sur le dos de l'équipage.

La CGT demandera donc aux réceptionnaires de régler directement les salaires dus à l'équipage et les frais engagés (nourriture et autres) depuis la prise en charge du navire à Nantes. Autrement, une procédure en référé serait engagée en vue de la saisie du chargement.



SOLIDARITE :

FINANCIERE : Compte bancaire N°02890208 Westminster International Bank NANTES avec la mention "pour les marins du NOTIS".

EN VIVRES : Les remettre au Foyer de jeune marin, 2 rue Mathurin Brissonneau 44 100 NANTES

Le n° 116 est paru avec 4 pages de moins... La cause ? Encore un coup foireux des grandes manoeuvres anti-terroristes à Nantes ? Partant en congé, samedi à midi j'avais déposé dans la boîte aux lettres de D.B. une chemise contenant : un court article sur le mouvement des tramontans nantais, une enquête assez longue sur le cargo NOTIS, un dossier de presse et des notes personnelles sur cette affaire, pour que le dossier du NOTIS soit suivi pendant mon absence. Avant l'arrivée de D.B. et son arrestation, la boîte aux lettres a été visitée, le dossier subtilisé. Oeuvre d'un mauvais plaisant, ou d'un maniaque collectionneur de manuscrits ? Faut-il y voir plutôt l'oeuvre des fins limiers de la P.J. avides de pièces à verser au dossier brûlant de "l'action directe" ?

Mes notes ne présentant évidemment aucun intérêt pour ces messieurs mais constituant pour moi un précieux outil de travail, je les prie, au cas bien improbable où ils seraient auteurs de la soustraction, de me faire parvenir les documents aux bons soins de l'APL qui fera suivre.

LA MAIRIE BOUILLONNE

Ebullitions en tous genres, cette semaine, à la mairie de NANTES. Ce sont d'abord les employés municipaux en grève mardi 15 qui, après la négociation de l'Intersyndicale avec les patrons de gauche, ont désavoué vendredi matin leurs représentants accusés de mollesse. C'est ensuite un rebondissement inattendu dans l'affaire de la NAMET qui pourrait, en pure théorie, décapiter la municipalité et causer la perte de

CHENARD.

cats (CGT,CFDT, FO, CFTC) avaient réuni plus d'un millier de personnes pour dresser le bilan. Visiblement satisfaits, ils annonçaient : "Nous avons fait reculer la municipalité" et de citer le passage de 363 agents du groupe II (les plus bas salaires) au groupe III, une concertation avec le personnel pour examiner les promotions avant les retraites ("le passage aux chevrons"), la réduction du temps de travail d'un quart d'heure pour les conducteurs de réseau et d'une heure pour les égoutiers, une augmentation de 60 F de la prime annuelle.

"Le Bilan nous paraît positif. Nous vous demandons d'approuver les propositions de la municipalité et de mettre fin au mouvement" demande le représentant (CFTC) de l'Intersyndicale. Immédiatement, des cris s'élèvent : "Non, non, on continue !", "vous n'avez rien obtenu, retournez discuter !"

Stupeur dans les rangs de l'Intersyndicale, flottements. Accroché au micro, le délégué tente de faire face : "On va passer au vote. Qui est pour l'analyse syndicale donc pour la fin du mouvement ?". Timides, hésitantes, trente à quarante mains se lèvent. N'en croyant pas ses yeux le délégué repose la question. C'est encore pire. La débânde.

Dans la confusion un délégué FO saisit le micro : "qu'est-ce que vous voulez enfin ? nous avons fait reculer la mairie, cela ne vous suffit pas ? vous n'aurez rien de plus. Les 60 F de prime annuelle sont déjà mangés par la grève de mardi. Alors pourquoi continuer ?". Cris, mouvements divers. Le délégué CFDT, fin tacticien : "je crois deviner que vous ne partagez pas notre analyse. Je propose une réunion de l'Intersyndicale." Rapides conciliabules. Adopté. Trois quarts d'heure après, retour de l'Intersyndicale qui propose un vote à bulletins secrets. Résultats : 511 désavouent l'Intersyndicale, 303 partagent son analyse, 86 bulletins nuls.

Que va-t-il se passer cette semaine ? Le mouvement est suspendu et chaque organisation doit consulter ses adhérents avant que l'Intersyndicale prépare une assemblée générale du personnel.

On a le sentiment, malgré la lourdeur et parfois la lan- gueur syndicale, que le con-

flit est loin d'être réglé. Certes, le personnel communal est hétérogène mais une grogne tenace s'est accumulée contre une municipalité de gauche tout occupée à marquer la ville de son empreinte grâce à des outils de gestion efficaces mais a oublié ceux qui travaillent pour elle.

LE TROU DE LA NAMET

Alors, que la mèche de cette bombe fume encore, l'affaire de la NAMET ne sera-t-elle qu'un pétard mouillé ? On se souvient (voir APL n° 110) que la municipalité, sous la pression du parti communiste, a décidé d'engager une procédure judiciaire de suspension provisoire des poursuites pour mettre fin à un déficit chiffré en milliards de centimes. Cette société immobilière, où la ville de NANTES possède 55% des parts, est un gouffre politique. En effet l'article 110 du code de commerce prévoit que la procédure judiciaire "emporte de plein droit contre les dirigeants sociaux rémunérés au mois l'incapacité d'exercer une fonction électorale. S'ils exercent une fonction de cette nature, ils sont réputés démissionnaires."

Or sont administrateurs de la NAMET, pour la ville de NANTES M. CHENARD, M. MAHE, (PS) Le GUILLOUX (PC) et le MAPPAN (MRG) qui, en droit pur, devraient être remplacés. NANTES sans maire avec la perspective d'élections partielles où tout serait possible. Politique-fiction ? Sans doute car les élus n'ont pas choisi d'être administrateurs d'une société qui existait avant 1977 et ne sont pas responsables des fautes de gestion antérieures. On peut penser qu'un arrangement de dernière minute évitera cette décapitation. Reste que la gauche est à la merci des mauvais coups. Reste que les plus machiavéliques sussurent que le PC aurait poussé les socialistes à cette procédure pour "se payer" CHENARD en sacrifiant Le Guilloux. Reste qu'un vent de folie souffle sur la mairie.

G.D.

COMMUNAUUX CONTRE L'INTER

L'arrivée de la gauche aux affaires municipales n'a guère bouleversé les conditions de travail des employés communaux. Un temps, certains ont pu espérer. Ils déchantent aujourd'hui et la morosité a pris ses quartiers.

De la résignation à la soudaine révolte il n'y a qu'un pas franchi cette semaine et dont, pour l'instant, les syndicats font seuls les frais. Depuis plusieurs mois déjà, meetings et manifestations avaient fait monter la pression autour de revendications très classiques. L'augmentation des bas salaires, la parité entre personnels administratifs, techniques et ouvriers, la réduction du temps de travail, la revalorisation de la prime de vacances et de fin d'année, l'amélioration des retraites. En quelque sorte, un catalogue pour cimenter un personnel dont les fonctions et les statuts sont extrêmement divers.

Mais le meilleur ciment a encore été l'intransigeance de la municipalité et spécialement de l'adjoint chargé du personnel, M. SALIOU, qui passe pour un négociateur âpre et un technocrate désincarné. Le refus obstiné de négocier "justifié par des impératifs de gestion" a conduit naturellement à la grève du 15, suivie très largement. Une manifestation dans le centre-ville a réuni 1 500 personnes soit plus d'un tiers des employés municipaux.

Une séance de négociation était obtenue pour le lendemain. Tout le monde était persuadé que la discussion serait rude. Elle le fut certainement mais donna quelques résultats. Vendredi matin, les syndi-

inspection

JEU DE MASSACRE



Le malaise qui règne au sujet de l'inspection est bien connu. Il suffit de rappeler les refus d'inspection, les actes collectifs et les lettres de sections syndicales demandant aux inspecteurs de modifier la pratique et la conception de leur fonction. Bref, l'inspection ponctuelle et individuelle d'un professeur à qui on demande un cours, l'inspection surprise par le représentant du ministre, l'inspection suivie d'un entretien, donnant lieu, quelques semaines après, à un rapport d'une page et sanctionnée par une note ; ce schéma ne satisfait plus bien des inspecteurs eux-mêmes qui souhaiteraient se livrer à l'animation pédagogique. Il existe aussi les inspecteurs qui, tout en se consacrant aux tâches administratives - soucieux de la pyramide hiérarchique et autoritaire dont le ministre occupe le sommet - sont courtois, compétents, libéraux et même novateurs. Mais que dire de ceux qui, restant longtemps en place, font prévaloir leurs seules conceptions, donnent libre cours à un sadisme révoltant et se donnent pour mission de ridiculiser leurs "subalternes" (M.A. de préférence) comme l'atteste le rapport ci-contre.

Que faire ? Dénoncer le scandale : ce n'est pas le cours professé qui est jugé dans ce rapport, c'est l'homme ("l'inconscient") qui est honteusement assassiné. (Faut-il rappeler d'ailleurs qu'un M.A. ne suit aucun stage pédagogique, comment s'étonner alors que sa compétence pédagogique soit moindre que celle d'un agrégé ou d'un certifié même si on lui demande un horaire plus lourd ?). De plus, comme le remarque Michel KAJMAN : "qu'est-il possible d'apprécier, le temps d'un cours ; que cherche-t-on d'ailleurs à apprécier, sinon la performance intellectuelle des professeurs plutôt que (...) les caractéristiques des rapports qui s'établissent dans la classe entre professeurs et élèves ?" (Les professeurs sont-ils "compétents" ? - Le Monde de l'Éducation - février 1980). Disons notre surprise : pourquoi cette hiérarchie, les "vrais" compétents se cantonneraient dans les séries littéraires ? Les mathématiques ne sont-elles pas

Inspecteur Pédagogique Régional de mathématiques.

C'est en Seconde C (33 élèves) que je vois aujourd'hui Monsieur ...

Le précédent rapport donnait un avis favorable pour qu'il enseigne dans le Premier et le Second cycle à l'exception des sections C et D, sauf à être inspecté spécialement dans ces sections. Monsieur ... souhaitait lui-même bénéficier d'une telle inspection (ce qui montre au demeurant une certaine inconscience).

La leçon à laquelle j'ai assisté a mis en évidence une carence complète de Monsieur ... dans le domaine pédagogique. Non point que ses connaissances théoriques soient à mettre en cause (titulaire de la maîtrise et candidat sporadique au CAPES, il sait probablement ce qu'est un plan vectoriel) mais la façon

dont il expose un sujet montre, d'une part qu'il n'a pas préparé sa leçon, d'autre part qu'il n'a aucun souci d'apporter aux élèves connaissance structurée, habitude de raisonnement, idée de synthèse ou technique de calcul.

Il a fallu 35 minutes de digressions et de tâtonnements pour résoudre l'équation vectorielle :

$$4x \vec{u} - 6y \vec{u} = \vec{u}$$

A la suite de quoi on fait remarquer

qu'il y avait d'autres méthodes de calculs, et l'on repart pour des considérations obscures où, pour ma part, je n'ai rien compris.

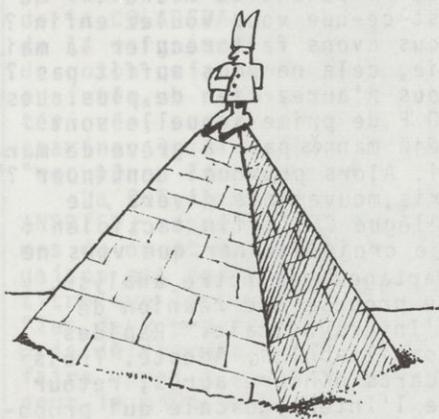
Restent 15 minutes où l'on propose de comparer la résolution d'un système de 2 équations (2 inconnues, premier degré) à la résolution d'une équation vectorielle. Et le carnage recommence jusqu'à ce que la fin du cours vienne délivrer les élèves, confrontés qu'ils en sont à une condition qui ne semble ni nécessaire ni suffisante.

Je ne dis rien des erreurs ou maladresses de langage et d'écriture mathématiques qui n'apparaissent alors que comme péccadilles, quelques graves qu'elles soient par elles-mêmes.

Les élèves ont perdu une heure. Pire : ils ont appris le dégoût des mathématiques.

Monsieur ... a un contrat définitif ; c'est infiniment regrettable car, à le voir oeuvrer, on est en droit de craindre qu'il va abîmer 30 générations d'élèves. A moins qu'il n'ait le bon sens, et l'honnêteté, de reconnaître qu'il n'est pas fait pour enseigner et qu'il ne se reconvertisse par ailleurs.

Note : 04/20.



les mêmes pour tous ? Poser enfin une question : si ce M.A allait se pendre (rassurez-vous on parlerait de suicide et non de crime) Monsieur l'I.P.R. estimerait-il sa réorientation suffisamment honnête et l'honneur de sa discipline correctement lavé ?

Un groupe de profs de l'établissement concerné.

MI/SE

L'Intersyndicale académique et le collectif MI/SE appellent les MI/SE à participer à l'Assemblée Générale académique des MI/SE le 24 Avril qui se tiendra à la faculté des lettres de Nantes à 15 H. Le collectif rappelle que se tiendront en début de semaine des Assemblées Générales départementales (l'A.G. Loire-Atlantique et Vendée aura lieu le mardi 22 avril à 14 h en face de lettres à Nantes).

Par ailleurs le SGEN ACADEMIQUE a déposé des préavis de grève pour tous les personnels enseignants et de surveillance. -les 22 et 23 avril pour assister nombreux au A.G. départementales prévues. -Les 26 - 28 et 29 avril.

FORMATION: le rabais

A l'ouverture du Salon de l'Agriculture des stagiaires en formation manifestent leur mécontentement et interpellent Mr Méhaignerie.

Qui sont-ils ? Que veulent-ils ? Bien que les centres sont ouverts à tous les adultes, la plupart des stagiaires sont issus du milieu agricole. Pour l'entrée, une année de pratique en exploitation est nécessaire. La durée de formation est de 9 mois dont 1/3 en stage pratique. Essentiellement technique, elle débouche sur un CCTAR (Certificat de Capacité Technique Agricole et Rurale, équivalent BTA). Les objectifs de stagiaires sont variés: - installation ; - moniteur(rice) de maison familiale ; - technicien (enne) commercial ; - formation BTS (avec trois années de pratique).

Financement des centres : 40% sont des subventions d'état, 60% proviennent des stagiaires. Ceux-ci sont rémunérés par l'intermédiaire du CNASEA, sur la valeur du SMIC à la date d'entrée sur toute la durée de la formation. Les stagiaires sont organisés en association loi 1901 depuis 3 ans et ont formé le CCTF (Comité de Coordination des Travailleurs en Formation).

A l'ouverture du salon, ce comité a regroupé 250 personnes dans le but de sensibiliser l'opinion publique sur les dernières mesures prises

par les pouvoirs publics.

A savoir : - atteinte à la promotion sociale.

Jusqu'à présent, pour les stagiaires entrés en formation pour l'année scolaire 79-80, les conditions de rémunération pour toute la durée de formation, période de stage comprise, étaient les suivantes :

- 70% du salaire antérieur ;
- 90% du SMIC ;
- 100% du SMIC.

Or, il se trouve qu'en primes de fin d'année certains centres de formation ont subi une réduction de rémunération ramenant à 30% du SMIC les stages pratiques. Il est inadmissible de revenir sur des droits acquis par nos prédécesseurs. Et nous considérons ces mesures comme une entrave à la formation.

Nous demandons aussi :

- la rémunération à 100% du SMIC réindexé sur le coût de la vie ;

- le maintien des effectifs et des horaires ;
- la prise en charge des frais de formation ;
- l'ouverture des centres à tous sans discrimination de sexe ;
- un STATUT DE TRAVAILLEUR EN FORMATION.

La formation ne doit pas être considérée comme un cadeau, mais comme un DROIT, tel que le droit au travail.

Les 25 centres de formation se rencontrent 2 ou 3 fois par an au niveau national. A la suite de cela chaque région travaille en lien avec différents organismes. Mais vu le roulement rapide des stagiaires la coordination s'avère difficile. Les stages courts (Plan Barre...) se développent au détriment de la formation pour adultes : les deux financements dépendent de la même enveloppe préfectorale.



Maisons familiales, centres de promotion sociale agricole..., créés pour aider les jeunes ruraux à accéder à une formation : que veulent les pouvoirs publics en essayant de les supprimer ? Le comité de coordination continue son travail et fait appel à votre soutien.

Comité de Coordination des Travailleurs en Formation 24 Bd Lelasseur 44000 Nantes. ■

Nucléaire:

paf !

Le 26 février 1980 le Tribunal des Référé ordonnait la remise en état du terrain de la Metairie Neuve à Guerande.

Un agriculteur, Leon Couronné, gagnait le premier procès contre l'extension des recherches de la COGEMA en pays guérandais.

Commencée en 1977 pour un an, l'exploitation de la mine d'uranium à ciel ouvert de la Metairie Neuve avait été prolongée d'une année. Selon la convention passée avec l'exploitant, la COGEMA devait par la suite remettre le terrain en état mis à part un plan d'eau de 3000 à 4000 m² en plein milieu de la parcelle.

Debut 1979, ces travaux n'étaient toujours pas commencés (cf APL n° 111). Mieux, la COGEMA continuait

à faire des sondages et il était question d'une extension par galeries vers la ferme de St Nom. L'exploitation de Leon Couronné était dès lors directement menacée.

La détermination de l'exploitant soutenu activement par les organisations syndicales agricoles (Paysans Travailleurs et FDSEA) et le comité de soutien allait infliger à la COGEMA son premier échec dans la région.

Lundi 14 avril une cinquantaine d'agriculteurs étaient venus sur place pour constater l'exécution du jugement et préparer la terre en vue d'une utilisation agricole. ■



ecolo-o-o

A partir de cette semaine les Amis de la Terre tiendront chaque mercredi une permanence de 17H à 19H,32 quai Malakoff.

Mercredi 23 avril vous pourrez obtenir des renseignements sur la Coop. bio qui fonctionne depuis quelques temps à Nantes, les mines d'uranium dans la région etc... Vous pourrez également vous inscrire pour la manifestation organisée contre la suppression de la ligne de Chemin de fer Nantes-Chateaubriant. Enfin, pour ceux qui désirent vivre à l'heure solaire, des petits cadrans solaires portatifs sont en vente lors de ces permanences. (deux modèles argentés ou bronze). ■

apl

COMMENT CASSER TROIS PATTES A UN CANARD



Mai 79, l'APL lance un cri de survie : pour continuer le journal de nouveaux moyens s'imposent. Un an après, le pari semble gagné et nous envisageons un nouveau bond quantitatif et une amélioration technique pour la rentrée prochaine. Rançon du succès, la Préfecture le Tribunal et la Police s'intéressent de plus en plus à nous, un peu trop même à notre goût.

Ces mêmes flics qui il y a un an faisaient couvrir le bruit d'un état de cessation de paiement de notre société ont aujourd'hui changé de style.

Ils tentent par tous les moyens de discréditer, d'affaiblir, d'isoler, de déstabiliser le journal.

Pour la première fois dans l'histoire de l'APL perquisitions, arrestations de collaborateurs, même très occasionnels, attaques du local se multiplient.

On pensait nous voir mourir de notre belle mort sans fleur ni couronne. Echec, aujourd'hui, on nous accuse de la rage.

Année mouvementée, qu'on en juge :

- septembre 79, l'APL dans son n°87 publie le catalogue des montres LIP disponibles. Quelques jours plus tard perquisition de la Police Judiciaire : on cherche le trésor de guerre. Contrôle d'identité des personnes présentes.

- décembre 79, la justice re sort une vieille affaire datant de juillet 78 : diffamation envers le sieur Le CALVEZ. Directeur de Combat Breton ; sale histoire : 5 000F d'amende (tarif habituel pour la presse locale, 2 ou 3000F).

- Janvier 80, nouveau procès là encore vieille affaire de l'hiver 78 : diffamation envers un professeur de lycée. Relaxe.

- Février 80, agression fasciste contre les colleurs d'affiches du concert reggae. Puis le soir du concert les vitres des locaux du journal sont brisées.

A l'époque l'APL fait campagne contre les expulsions des étrangers résidant en France. Les coupables de cette deuxième interventions n'ont toujours pas été identifiés.

- Avril 80 : quand on veut se débarrasser de son chien on l'accuse de la rage. Aïe de la presse locale, la police découvre le terrorisme à Nantes. Où se cache-t-il ? A l'APL !!

Arrestations, perquisitions, se succèdent chez des collaborateurs directs du journal mais également chez des sympathisants ou des personnes dont la seule faute est

de se trouver là lors d'une perquisition.

Visites domiciliaires, gardes à vue, fichages et photos anthropométriques, tout l'arsenal de la régression et du contrôle se met en place.

Au cours d'une de ces fouilles imprévues, la police découvre un émetteur de radio. Pour la police la liaison avec Radio Libre 44 semble évidente. Après beaucoup d'hésitations le matériel est embarqué. Pourtant il n'est pas interdit de détenir du matériel radio chez soi. Seul son utilisation sans l'

accord de TDF est répréhensible. Procédé d'intimidation : quelle sera la prochaine étape ? Quelles seront les prochaines victimes ? Les grandes manœuvres d'intimidation commencent. La préfecture n'a pas réussi à étouffer le journal. La feuille de chou se rebiffe, sous l'édredon, une voix s'élève encore. Nous ne nous laisserons pas baillonner de la sorte, ni par la peste brune ni par le pouvoir et ses larbins.

APL.

PETITION

A l'initiative d'un certain nombre de personnalités locales une pétition circule en ce moment à Nantes. Nous en publions le texte dessous ainsi que les premières signatures.

Les soussignés dénoncent la campagne (presse-radio) qui se développe contre le journal A.P.L. et ses sympathisants à l'occasion de l'interpellation de l'un de ses journalistes. Cette campagne, au mépris absolu des règles démocratiques, tend à accréditer l'idée d'une collusion entre celui-ci et le groupe "Action Directe" ; il a pourtant seulement été entendu dans le cadre d'une enquête et non pas inculpé, ni même réellement soupçonné. Il a d'ailleurs depuis, été mis hors de cause. Les soussignés protestent donc contre le non-respect, par certaines médias de cette règle fondamentale du Droit, selon laquelle tout individu est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable.

Ils protestent aussi, de nouveau, contre toutes les procédures d'exception, notamment, celle de la Cour de Sécurité de l'Etat. Cette dernière prouve bien, en cette

affaire, son caractère contraire aux libertés individuelles, puisqu'elle a permis, ces jours-ci de retenir en garde à vue plusieurs personnes innocentes, aux fins de fichage, de perquisitions etc... Ils craignent que tout ceci ne serve de prétexte au Pouvoir, d'une part pour généraliser ce type de pratiques policières, d'autre part pour renforcer le contrôle de tous les militants de Gauche. Les soussignés enfin s'inquiètent des risques qu'une telle campagne peut faire courir à un organe de Presse, bien connu pour son engagement à Gauche, et ce, quand bien même ils n'en approuvent pas toujours le contenu.

Ières signatures :

Cl. Payen. Xavier Prou. F. Couturier. Anne Doury. C. Thomas.

MRAP. SAF. MAS. Bureau Fédéral du PS de L.A. des militantes de SOS Femmes Battues. des juristes démocrates. Mouvement de la jeunesse socialiste. Elus socialistes de Bouguenais.

-Section Nantes Sud du P.S.
-Ligue des Droits de l'Homme

perquise exquise?

Jeudi soir. Retour de vacances. (pas en Italie...).

Incongru : une chaise au beau milieu de l'entrée. Dessus, un petit mot signé police judiciaire : "Votre appartement a été perquisitionné" etc... En mon absence, ils ont fait appel à un serrurier. Fouille assez douce : les bibelots à peine déplacés, pas le style matelas éventrés, meubles renversés et papiers éparpillés à travers la pièce.

Seulement la lecture de ma correspondance privée, les lettres ressorties de leurs enveloppes. Cette bafouille d'une copine qui me racontait qu'elle était clouée au lit par une angine blanche. Encore heureux qu'elle n'avait pas contracté une angine rouge, mes fouilleurs auraient sans doute détecté un code secret... Un regret : ils auraient pu profiter de leur visite domiciliaire pour arroser un choufa les

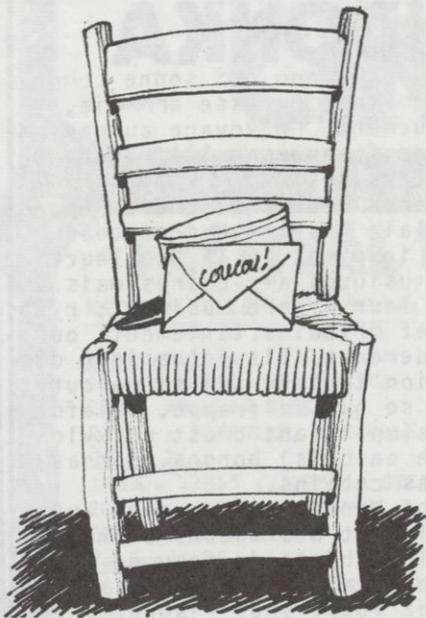
plantes vertes. J'ai retrouvé mes avocats (je ne parlerai qu'en présence de...) plutôt flétris et anémiés. Assez rigolé ! On finirait par trouver ça presque normal. Banal. Même pas d'arrestation, pas même une mise au secret.

Seulement, pourquoi cette perquise, et pourquoi moi ?

J'ai beau tourner le truc dans ma tête, me culpabiliser, me "terrorister", je ne vois qu'une raison à leur visite : ma collaboration à l'APL. L'assimilation du journal au complot international et apatride des rouges sanguinaires.

La contre information, c'est un peu comme les drogues douces : ça n'existe pas. C'est l'engrenage, la spirale. Le P.38 au bout du stylo. Je suis (peut-être) le cercelet des Brigades Rouges.

Ph.B.



LE THEATRE DE L'ALIBI LAZARILLO

d'après "LAZARILLO DE TORMES"
(récit du XVIème siècle espagnol)

Lazarillo est l'histoire abominable d'un orphelin sale et abandonné fils d'un déserteur dysentérique et indigne et d'une guenon lubrique. Pour Lazarillo la route est longue pour sortir du trou noir. Des étapes longues et difficiles seront nécessaires afin que ses bon maîtres lui fassent gravir la pente de l'ascension sociale. Quelle joie pour ces initiateurs volontaires et désintéressés d'entendre leur Lazarillo crier bien fort : "Je suis heureux".

Lazarillo de Tormes, ce livre a passionné la troupe de l'Alibi qui y a lu comment on fabrique un homme par la violence, comment on limite la vertu par la terreur, ses résistances et son acceptation. En jouant sur les contradictions entre l'image proposée et le mot qui se fait entendre en présentant une musique partie intégrante du spectacle (variations sur un choral du XVIème siècle) le théâtre de l'Alibi a monté une pièce placée sous le signe de la violence. Mélange baroque ou l'humour et le burlesque sont baignés dans la violence. Climat étrange dans ses excès son langage cru, ses séquences, ses tensions.

Le théâtre de l'Alibi, troupe rennaise sans gros moyens est déjà venu jouer dans la région Mr Mockimpott et 150 Marcks de Odon l'année dernière. Un théâtre passionné a découvrir Jeudi 3 Vendredi 9 et Samedi 10 mai Salle du Jamet 25 rue de Jamet Nantes Bellevue. Parallèlement aux représentations, Dominique Monnié présente une exposition de photos du spectacle au Quick Self 4 allée Commandant Charcot ; qu'on se le dise.



contes LE SAC A MENSONGES

Le 24 et 25 avril, à 21H au Théâtre du Galion, 25 rue du Jamet, Nantes Bellevue :

LE GROUPE DES CHEVAUX DE FEU présentera : "LE SAC A MENSONGES", joué par Georges PERLA et mis en scène par Jean-Marie BINOCHÉ.

Le spectacle est composé de 4 contes :

- JEHA ET LE LION (Maghreb)
- LA PIERRE DE PATIENCE ET LE COU-TEAU DE PATIENCE (Turquie)
- HASSIN ET LA REINE DES SERPENTS (Mille et une nuit)
- KRISTOF L'IDIOT (extrait de la

légende de la ville d'Is).

Le groupe s'est formé autour d'une idée : porter à la connaissance du plus grand nombre les trésors que nous livrent les contes, les légendes du monde entier. Si pour ce spectacle leur choix s'est porté sur des contes du Bassin méditerranéen et sur un conte Breton, ce n'est pas fortuit : les cultures qui entourent la méditerranée sont peu connues du grand public et, plus proche de nous, la terre de Bretagne n'a pas fini de nous apporter ce que l'océan lui donne encore.

THE PATRIOT GAME

Le club audio-visuel de Sud Loire et le comité Irlande organisent deux projections du film.

Un film de Arthur Mac Caig (16mm N.B., 93 minutes).

The Patriot game est le premier film à faire le tour des problèmes de la guerre dans le nord de l'Irlande. En analysant l'histoire et les origines de ce conflit, il révèle une réalité qui a très peu à voir avec la religion : une guerre de

libération nationale menée par l'Armée Républicaine Irlandaise, l'IRA, contre une armée anglaise d'occupation. Une guerre qui a causé la mort de centaines de soldats et policiers anglais, ainsi que de 2000 civils irlandais. Une guerre durant laquelle des milliers d'irlandais ont été arbitrairement arrêtés, emprisonnés et souvent torturés.

écoute les tropiques

Pourquoi un nouveau spectacle 2 mois 1/2 après le concert reggae ? la réponse est simple toujours la même : survivre, tenir la tête hors de l'eau : les salaires à verser pendant les vacances, les méventes, celles de 2 derniers numéros ("Naitre Artificiellement" et "Routiers le dossier Noir") arrivant en pleines vacances de Pâques. Celles de l'été, chroniques, année après année, et pour toutes les publications. Le déficit constant mois après mois sur le pari engagé avec 4 salaires et l'état des ventes qui ne peut suivre instantanément. Enfin l'instabilité constante de ce genre de canard. Trop d'exemples sont là pour nous le rappeler : Politique Hebdo, Maintenant, Sud, La gueule ouverte, tous menacés, suspendus aux problèmes de fric. Les gens d'Antirouille venus à Nantes quelques semaines avant d'arrêter nous avaient confirmé ce constat qui durait pour eux depuis 7 ans. Pour l'APL la solution choisie pour l'instant est donc les concerts sans lesquels le journal ne pourrait tenir. Fidèle aux concerts passés on va essayer de joindre l'utile à l'agréable en proposant le 3 mai des musiques originales, à découvrir ; des artistes bourrés de talent, musiciens confirmés sans être des stars du showbiz. Une occasion de sourire à des musiques originales, pétantes de vie, jamais présentées à Nantes.



BIDONKA

un nom qui sonne comme un tam-tam. Caresse acroïdie, claquement. Un voyage au pays du son frappé par l'Afrique et les Caraïbes.

Laurent Deleboque, Marc Depond et Alain Pistre se sont beaucoup inspirés de la "couleur" des musiques africaines mais ils font leur propre musique ; rythmes et mélodies, tintements ou grondements. Ils ont à leur disposition tout ce qui se percute, tout se qui se frappe. Balafoon (en simplifiant c'est un xylophone en bois) bongos, congas, tumbas cubains.

Djembé Mandingue accroché aux épaules et des bidons d'innombrables objets de peau, de bois et de métal, du "fait maison". Méfiez vous, vous risquez fort de vous retrouver dans un état voisin de l'hypnose ou au contraire dans celui d'une exaltation propre à toutes les folies.

"C'est vrai dit Alain, cette musique ne vient pas d'ici, pas plus que le rock n'a été inventé à Paris ou le jazz dans les bistrotts Suisses ! les européens en jouent pourtant et personne ne leur reproche.

"Nous ne sommes pas représentants de l'Afrique ajoute Laurent. Nous ne faisons pas de folklore. Nous sommes simplement représentatifs de la passion que nous avons pour cette musique (essentiellement la musique mandingue, ethnie recouvrant une partie du Sénégal du Mali et de la Guinée)."

"Ce que nous apportons c'est une histoire d'amour en somme, poursuit Marc. Quand les africains font de la musique pop, on dit qu'ils mettent un feeling français à leur musique". En octobre dernier Bidonka a joué pour Goldman un concert de Salsa. Le compte rendu de Libé disait : "rappel, triomphe, un sénégalais s'exclame "pas possible on les teint en blancs, ceux là !!!"



ATLANTICO

présente une musique qu'ils qualifient eux même de "Tropicale Electrique". Quelques morceaux où la rythmique reggae s'allie à des mélodies plus jazz. L'inspiration du groupe puise aussi dans la salsa, la musique brésilienne. Une musique de fusion : chaleur des cuivres, précision et beauté des vocaux. Omniprésence des rythmes qui fleurent bon les tropiques et leurs pulsations. Là aussi le plancher de la Trébaudière subira sans doute la poussée des corps secoués par les rythmes épicés percussions et cuivres, électricité et sang mêlés en une explosion de plaisir. Et les 5 compères d'Atlantico, par leur diversité, illustrent bien la fusion des musiques dont ils s'inspirent. Pajarito Canzani (guitariste électrique, chanteur, auteur) et Negro Trasante (percussionniste et compositeur) sont tous deux uruguayens. Carlos Grasso (saxophoniste et flûtiste) est argentin Jean-Jacques Cinélu, bassiste, vient de la Martinique et Manuel Villaroel, pianiste et frappeur de congas, bien connu des amateurs de jazz, est chilien. Atlantico, des compositions originales qui baignent dans les effluves tropicales.

Plus de 3 heures de musique vivante de chaleur et de fièvre ou le plaisir d'écouter un concert s'allie à la sensualité de la danse.

-Prix des places 30 F (tarif unique le soir du concert)
-Reservations 25 F (APL, librairie 7I, Maillet Disques rue Racine et la Fauvette Galerie Beaulieu). Pour les groupes de plus de 20 personnes 20 F.
Réunion de préparation Jeudi 24 à l'APL (besoin de bras et de têtes)

■ VERSAILLES

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (Leone) 20H. dim : 14H15.
ANNIE HALL (W. Allen) 22H30. dim : 17H15.
MOLIERE (Mouchkine) tous les jours 8H30. 14H. 20H15.
les deux périodes.

APOLLO
LA VIE DE BRIAN (Les Monty Python) 13H55. 15H55. 17H55. 19H55. 21H55. sam : 0H.
DUMBO (Disney) 14H. 16H. 18H. FOG 22H.
■ L'ENTOURLOUPE (Pires) 14H10. 16H10. 20H10. 22H10.
LA GUERRE DES BOUTONS (Robert) 14H. 16H. 20H. 22H.
JE VAIS CRAQUER 14H15. 16H15. 18H15. 20H15. 22H15. sam : 0H15.

GAUMONT

CHERE INCONNUE (Mizrahi). KRAMER CONTRE KRAMER (Benton). LE GUIGNOLO (Lautner). LES MUPPETS (Hemson). ■ L'AVARE (Girault). SCUM (Clarck). AU BOULOT JERRY (J. Lewis).

■ CONCORDE

UNE FEMME SOUS INFLUENCE (Casavetes). BLACK JACK (Loach) 20H. dim : 14H15. TOMBE LES FILLES ET TAIS TOI (W. Allen) 20H15. dim : 14H30.
FACE A FACE (Bergman). MUSIC LOVERS (K. Russel) 22H15. dim : 17H.
LES OISEAUX (Hitchcock) 22H30. dim : 14H15.
LE TAMBOUR (Schoendorff) 20H. 22H30 dim : 14H30. 17H.

■ KATORZA

ALEXANDRIE POURQUOI ? (Chahine) 14H30. 20H. TERREUR SUR LA LIGNE (Walton). QUADROPHENIA (Roddman) 14H30. 20H. 22H30.

■ COLISEE

LE ROI ET L'OISEAU (Grimault). PREMIER VOYAGE (N. Trintignant). SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT EXPRESS (H. Ross) 14H30. 20H. 22H30.

■ CINEMERCREDI

Le 30 avril :
NAICA (Dessins animés) 14H30.
BULLIT (Yates) 17H.

CINEMA

FESTIVAL MARGUERITE DURAS

Lundi 28.
KATORZA, 2 salles du 23 au 29.

Mercredi 23.

14H30. 22H15 : LA MUSICA
20H : AURELIA STEINER
22H15 : DETRUIRE, DIT-ELLE.

Jeudi 24.

14H30. 22H15 : AURELIA STEINER
20H : LA FEMME DU GANGE
22H15 : LE CAMION.

Vendredi 25.

14H30. 22H15 : LA FEMME DU GANGE
20H : NAVIRE NIGHT
22H15 : DETRUIRE, DIT-ELLE.

Samedi 26.

14H30 : NAVIRE NIGHT
20H. 22H15 : INDIA SONG
22H15 : SON NOM DE VENISE DANS CALCUTTA DESERT.

Dimanche 27.

14H30. 20H : DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES.
17H. 22H15 : NATHALIE GRANGER
22H15 : NAVIRE NIGHT.

14H30 : INDIA SONG
20H : NATHALIE GRANGER
22H15 : DES JOURNEES ENTIERES DANS LES ARBRES
22H15 : LE CAMION.
Mardi 29.
14H30. 22H15 : VERA BAXTER
20H : INDIA SONG
22H15 : NAVIRE NIGHT.

La séance 14F (pas de réduction) la carte de 10 (pas nominative) 100F.



ALEXANDRIE POURQUOI ?

Pendant la 2ème guerre mondiale, Yehia rêve de cinéma et finit par aller aux USA. A travers la famille de Yehia, la ville Chahine nous ouvre un album luxuriant, grandiloquent de son passé.

Egyptien (2 h 13). Réal. : Youssef Chahine; avec Naglaa Fathi, Farid Chawky, Mohsena Tewfik.



Alexandrie pourquoi ? : en hommage au peuple égyptien

CINEMATHEQUE

MERCREDI 23 ; Cinéma italien.
GENDARMES ET VOLEURS (Monicelli & Steno 1951) 20H15.
LA BELLE DE ROME (Comencini 1955) 22H15.
MARDI 29 Cinéma soviétique.
MES UNIVERSITES (Douskoï 1940) 20H15.
LA JEUNE FILLE AU CARTON A CHAPEAU (Barnett 1927) 22H15.
MERCREDI 30
9 JOURS D'UNE ANNEE (Romme 1962) 20H15.
AEROGRAAD (Dvojenko 1935).

LE BEAULIEU BOUGUENAIS

Vendredi 25, Samedi 26 avril 21H.
Dimanche 27 à 14H30 et 21H :
C'EST PAS MOI C'EST LUI (P. Richard)
Du 1er au 4 mai : L'AVARE (Girault)

Saint Nazaire

MERCREDI 30 AVRIL.
Maison du Peuple : "Troubles de Croissance" et débat avec Roger Garaudy.

AGENDA

• MERCREDI 23

- 15H : "Tchang et le dragon" Petit théâtre de marionnettes. Champ de Mars (m chose samedi et dimanche).
- 17-19H : permanence coopérative produits bio ; Amis de la Terre 32 quai Malakoff Nantes.
- 18H30 : "Pas rôle d'homme" chez Daniel Alasseur 29 rue du Transvaal
- 21H : Les Petits Saints : nouvelle formule, pas de droit d'entrée mais consommation de 30 à 40F. Jazz avec Evan Chandlee (flute) et D. Lofficial (piano) placé St Vincent.
- 21H : concert "Los Rupay" musique bolivienne en l'Eglise St Nicolas (15 et 10F).
- 21H : Trio Grm plus (musiques electro-acoustiques) à l'auditorium du conservatoire.
- 21H : jusqu'à vendredi dans les centres sociaux "salut Prévert" par le théâtre du Triangle.

• JEUDI 24

- 20H30 : Meeting L.C.R. (cf encart) à la salle des Marsanderies.
- 20H30 : réunion préparation concert de soutien à l'APL.
- 20h30 Réunion; préparation du concert de Soutien à l'APL On a besoin de beaucoup de monde. Travaux pratiques prévus. Venir en tenue de travail. Merci. APL 26 bis Bd R. Schumann.
- 21H : Jacques Bertin au Paris.
- 21H : "Apartheid Not" Reggae aux Petits Saints
- 21H : "le sac à mensonges" par le groupe théâtral des Chevaux de fer. Salle du Jamet m chose le lendemain.

• VENDREDI 25

- 20H30 : Meeting PSU (cf encart) au Sillon de Bretagne
- 20H30 : montage diapo, chants et contes sur l'Ardèche avec Gérard Phalippou au centre social de la Bernardière. St Herblain (entrée gratuite).
- 21H : concert rock nantais Ile Beaulieu.
- 21H : "Apartheid Not" aux Petits Saints.

• SAMEDI 26

- 15H MANIFESTATION contre les lois racistes dans le cadre d'une journée régionale et de la préparation d'une marche nationale sur Paris le 10 MAI à l'initiative du collectif ANTI RACISME.
- 14H30 à 18H30 : rencontre sur l'informatique et libertés (C. III), maison de quartier, rue du Jamet Nantes (garderie assurée).
- 20H30 : "j'ai une poche d'air dans le gros colon" par le théâtre de la Biduline, maison de quartier de la Halvêque rue André Malraux Nantes.
- 21H : Fest Noz (PSU Bretagne) à la salle de la frébaudière Orvault.
- 21H : "Apartheid Not" reggae aux Petits Saints.

• DIMANCHE 27

- à partir de 10H : fête interquartier à Orvault. La Cholière. Stands, danses, rallyes, tournois, jeux, clowns... de l'animation pour tous transports publics gratuits.
- 18H : concert de la chorale universitaire "Catulli Carmina" conservatoire. Ile Beaulieu.

• MARDI 29

- 20H30 : réunion Coop. Produits bio, au local des Amis de la Terre.
- 21H : Hélène et Jean François (chansons) aux Petits Saints.
- 21H : Amnesty International au centre social et culturel de la Bourardière St Herblain.
- 21H : concert flûte de pan et orgue J.C. Mara et Jean Dahais au temple Protestant (25 et 15F).
- 20H30 : ST NAZAIRE, concert "Catulli Carmina" par la Chorale universitaire. A la MJEP.

• MERCREDI 30

- 17H-19H : permanence des Amis de la Terre 32 quai Malakoff.
- 21H : Yves Duteil chansons au cinéma le Paris (loc. au Paris).
- 21H : Hélène et Jean François (chansons) aux Petits Saints.

ST NAZ.

- Mercredi 23 : 12H : "Naphtaline" à l'usine de la SNIAS.
- Jeudi 24 : 20H30 : "l'école ouverte" débat avec M. Rocher à la MJEP.
- vendredi 25 : 12H : "Naphtaline" à la SNIAS-GRON.
- Samedi 26 : 21H : "bonbaiser du Lavandou" théâtre à la MJEP.
- 21H : récital Henri Tachan, MJEP St Nazaire 30 et 35F.



HENRI TACHAN

- Lundi 28 : C.E. Naval : animation avec Yvon Yva (hypnose et para psychologie).
- Mardi 29 : 9H et 20H30 : "la Norvège" grand reportage à la MJEP.
- Mercredi 30 : 20H30 : rencontre avec Roger Garaudy après projection du film "Troubles de croissance" ; 21H : Yvon Yva à la Maison du Peuple (Hypnose).

• TOUTE LA SEMAINE : Signature à la librairie 71 de la pétition pour la résurrection de Jean Paul Sartre.

PHOTO-PEINTURE

"UN AMOUR DE DESSERT" comédie en deux actes, Rodrigue tiend le rôle de la photo, Chimène, celui de la peinture. Galerie R. Portugal rue Santeuil. DU 21 au 30 AVRIL.

FETE ANTI-NUCLEAIRE

Dimanche 4 mai.

Fête organisée par la coordination des comités de la Basse Loire et des organisations solidaires pour exprimer leur opposition au nucléaire, à Plogoff et au Pellerin. Au programme :
- à partir de 10H, stands-débats avec notamment la diffusion de quatre films inédits ;
- à 18H, Tri Yann suivi d'un Fest Noz ;
- buffet-bar.
10F l'entrée, gratuit pour les enfants. Des bons de souscription sont disponibles auprès du comité. Les organisateurs sont : coordination CFDT, Amis de la Terre SEENB, UC 44, CSCV, CSF, FDSEA, P.T, comité Plogoff.

VENDEE

DU 23 AU 30 AVRIL.

Du théâtre.

le vendredi 25 : théâtre municipal de la Roche/Yon 21H "Bon baiser du Lavandou" de C. Gindecelle.

De la chanson.

le lundi 28 : Roche/yon PL. O. de Sennes Graeme Allwright 21H.

Du cinéma.

Mardi 29 : ciné-club de Fontenay le Comte cinéma Palace 20H45 : Belladonna de E. Yamamoto.

A partir du 23 à la Roche, cinéma le Concorde : Kramer contre Kramer, de R. Bendon.

Des réunions-débats.

le 25 avril : chavagnes en Paillers 20H30 salle municipale "info-nucléaire" avec le CRIN.

La fête.

La section CFDT du Credit Agricole organise le 1er mai à partir de 11h une fête/pique-nique. Au Plessis-Bergoret à la Ferrière avec Luc Roman et Jean Max Brua. Faut venir... (voir article en page vendée).

CONCERT POUR



ECOUTE LES TROPIQUES
SAMEDI 3 MAI
20h30 BIDON KA ATLANTICO
Salle de la Frébaudière Orvault

rock

VENDREDI 25 AVRIL 1980.

Rock à Nantes : 7 groupes, 8H de rock n'roll, 2 chapiteaux le vendredi 25 avril, à partir de 18H30, sur l'île Beaulieu à Nantes, le véritable festival de rock nantais. Tequila, Gaby Blues Band, Mickeys' stein, Taurus 5, Ticket, Dangers, Detective, ce sera l'enfer ! Locations : 45F (sur place : 50F). Nantes musique 7 rue du Vieil Hopital 44 000 Nantes tel : (40) 48.72.24.

MEETING : PSU

Le désarroi créé chez beaucoup de militants "de gauche" par l'évolution internationale depuis 10 ans nécessite une réflexion de fond (Tchecoslovaquie, Moyen Orient, Cambodge, Vietnam, Iran, Afghanistan...) réflexion que nous voulons large et traversant l'ensemble des forces qui se réclament d'une société différente. C'est dans cette optique que le PSU organise un : Meeting sur la situation internationale et la résistance à la militarisation Vendredi 25 avril à 20H30 au centre social du Sillon de Bretagne.

: LCR

Comment imposer l'unité du PC et du PS ? Comment préparer la grève générale qui balayera le régime corrompu de Giscard-Barre ? Comment imposer un gouvernement PC-PS ? C'est ce qu'explique le ligue communiste révolutionnaire (section française de la Quatrième Internationale) au cours d'un meeting, le jeudi 24 avril à 20H30 salle des Marsauderies, 1 rue de Koufra (rte de Paris) avec la participation d'Alain Krivine, membre du bureau politiques de la LCR.